

COMPTE ADMINISTRATIF

2017

CONSEIL DE MÉTROPOLE 20 JUIN 2018

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Rapport de présentation du compte administratif 2017

L'examen du Compte Administratif a pour objectif de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'exercice écoulé.

Cet exercice a mobilisé plus de **627M€** sur notre territoire en 2017. Nos efforts de gestion doivent garantir la mise en œuvre de notre projet de territoire qui se déploie autour de 7 piliers d'excellence : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique tourisme et industrie, agroécologie et alimentation, culture-patrimoine et université, commerce et artisanat.

L'année, marquée notamment par la prise de compétence voirie départementale et par la poursuite du schéma de mutualisation, met en exergue 2 lignes fortes :

Un budget solide : un taux d'épargne stable et des dépenses d'équipement soutenues à 140M€

Un engagement de fiscalité tenu : 0% d'augmentation des taux

Le Compte Administratif se veut la traduction de plusieurs ambitions :

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en créant de l'emploi, en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en facilitant les déplacements

- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière de propreté, de valorisation des déchets, d'assainissement et de prévention des inondations
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

La première partie de ce rapport analyse les chiffres clés et les grands équilibres de l'exercice 2017. La seconde partie montre un budget 2017 ambitieux caractérisé par une métropole qui entreprend, qui protège et qui fédère.

Une année 2017 pour plus de transparence

Plusieurs projets ont été initiés en 2017 pour améliorer la visibilité des comptes de la Métropole :

- ❖ **Un miroir budgétaire pour détailler les relations financières avec la ville centre** suite au rapprochement des services des deux collectivités au travers du schéma de mutualisation (le miroir budgétaire 2017 est présenté en annexe du présent rapport)
- ❖ **Une convention de services comptables et financiers avec la DGFIP** pour une gestion financière transparente, lisible et réactive : cette coopération va permettre d'établir un partenariat constructif visant à renforcer l'efficacité des circuits comptables et financiers, favoriser les échanges entre les services et améliorer le service rendu aux usagers
- ❖ **Un nouveau règlement budgétaire et financier** pour formaliser les règles de gestion interne dans le respect du cadre juridique en vigueur : l'objectif principal est d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire ; pour les dépenses cela se traduira par la généralisation de la gestion en APCP, et pour les recettes par une gestion active, transparente et responsable de la dette ; la présentation des équilibres financiers des PUP est aussi rendue obligatoire en annexe des rapports de compte administratif.

La convention de services comptables et financiers et le nouveau règlement budgétaire et financier sont soumis au vote de ce même conseil métropolitain du 20 juin 2018.

Table des matières

1^{ère} partie – Les grands équilibres du Compte Administratif 2017	5
1. Les grands agrégats du Compte Administratif 2017	6
1.1 Les résultats consolidés	6
1.2 Les taux de réalisation du Compte Administratif 2017	7
1.3 La répartition du Compte Administratif consolidé 2017	9
1.4 La structure générale du Compte Administratif 2017	11
2. La section de fonctionnement du Compte Administratif 2017..	12
2.1 Les dépenses de fonctionnement.....	12
2.2 Les recettes de fonctionnement	17
3. La section d'investissement du Compte Administratif 2017	25
3.1 Les dépenses d'investissement.....	25
3.2 Les recettes d'investissement.....	26
4. Les indicateurs financiers du Compte Administratif 2017.....	31
5. Un budget 2017 pour l'emploi.....	33
2^{nde} partie – Les réalisations thématiques de l'année 2017	34
1 Une Métropole qui entreprend.....	35
1.1 Transports et mobilités.....	36
1.2 Economie, innovation et attractivité.....	38
1.3 Développement durable et aménagement du territoire.....	41
1.4 Gestion des espaces publics.....	45
2 Une métropole qui protège.....	48
2.1 Environnement et gestion des déchets.....	49
2.2 Eau, assainissement et lutte contre les inondations.....	51
3 Une métropole qui fédère.....	53
3.1 La cohésion sociale.....	54
3.2 Les sports	55
3.3 La culture.....	57
CONCLUSION.....	60
ANNEXES	61

1^{ère} partie – Les grands équilibres du Compte Administratif 2017

La Métropole de Montpellier dispose d'un budget principal et de 6 budgets annexes. Ces budgets annexes, distincts du budget principal n'ont pas d'autonomie financière mais permettent d'individualiser les services à l'utilisateur tels que le service funéraire, l'assainissement, l'assainissement non collectif, l'eau potable, les transports et les parkings.

Enfin, le budget annexe Funéraire est clôturé à l'issue de cet exercice afin que ses crédits puissent être intégrés au budget principal dès 2018. Cette compétence a été déléguée par la Métropole à une société d'économie mixte locale.

1. Les grands agrégats du Compte Administratif 2017

La présentation des grands agrégats est basée sur les chiffres consolidés du budget principal et des budgets annexes.

1.1 Les résultats consolidés

Le Compte Administratif consolidé (fonctionnement et investissement) présente un **résultat net de 39,9M€**.

RESULTATS en M€ COMPTE ADMINISTRATIF 2017						
Budget Principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	389,6	461,7	72,1	99,4	0,0	99,4
Investissement	144,5	152,5	8,0	-54,7	-27,2	-81,9
Total	534,1	614,3	80,2	44,7	-27,2	17,5
Service Funéraire	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	5,6	0,9	-4,7	0,6	0,0	0,6
Investissement	0,2	0,2	0,0	0,7	0,0	0,7
Total	5,8	1,1	-4,7	1,3	0,0	1,3
Assainissement	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	16,6	30,4	13,8	16,5	0,0	16,5
Investissement	21,5	24,8	3,3	-4,3	-4,3	-8,6
Total	38,1	55,2	17,1	12,2	-4,3	7,9
Assainissement non collectif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1

Eau Potable	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	6,8	4,1	-2,7	3,2	0,0	3,2
Investissement	1,2	0,6	-0,6	0,6	0,0	0,6
Total	8,0	4,6	-3,3	3,8	0,0	3,8

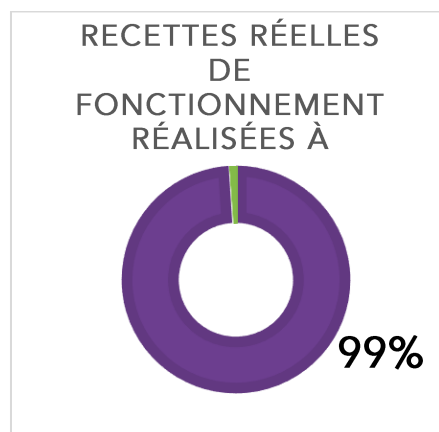
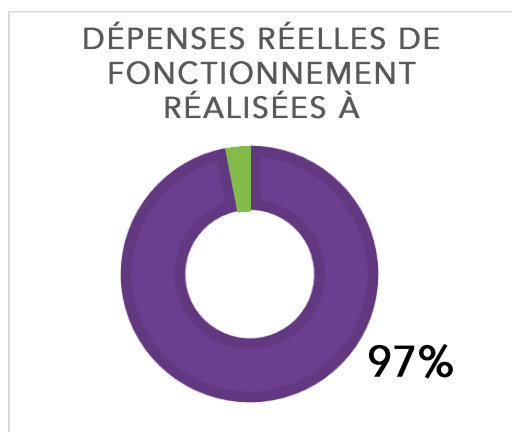
Transport	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	86,7	116,1	29,4	33,1	0,0	33,1
Investissement	58,0	57,7	-0,3	-25,9	0,5	-25,4
Total	144,8	173,9	29,1	7,2	0,5	7,7

Parking	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	0,6	0,9	0,2	1,6	0,0	1,6
Investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,6	0,9	0,2	1,6	0,0	1,6

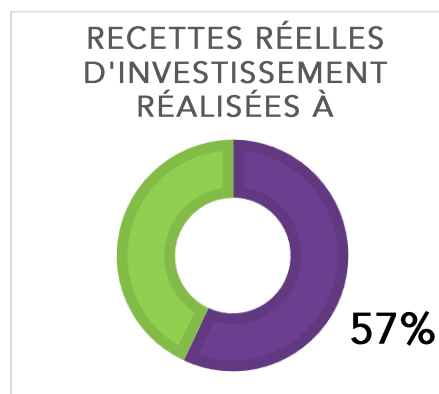
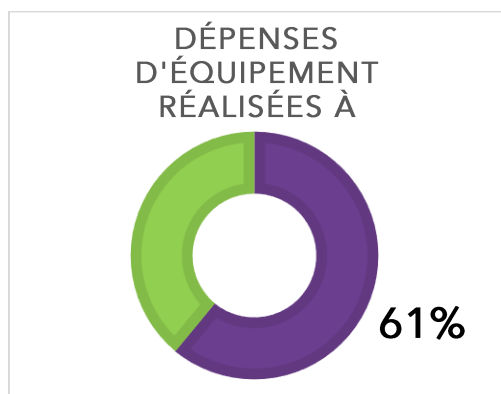
Total Budget	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	506,1	614,3	108,2	154,5	0,0	154,5
Investissement	225,4	235,9	10,5	-83,6	-30,9	-114,6
Total	731,5	850,2	118,7	70,9	-30,9	39,9

1.2 Les taux de réalisation du Compte Administratif 2017

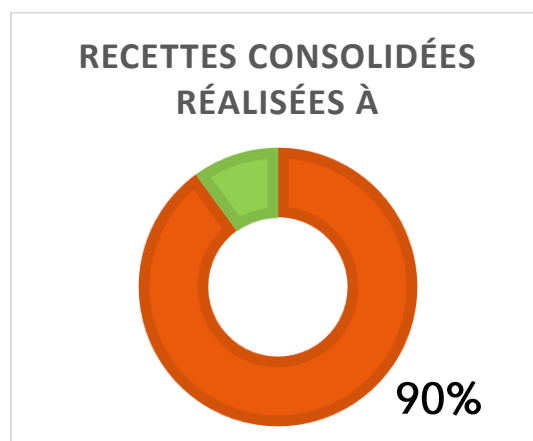
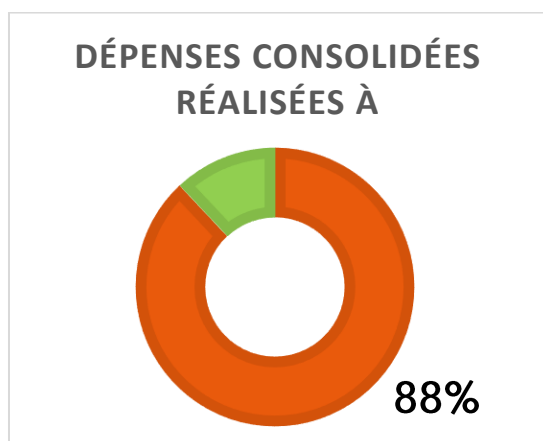
La section de fonctionnement du budget consolidé présente les taux de réalisation suivants:



La section d'investissement du budget consolidée présente les taux de réalisation suivants :

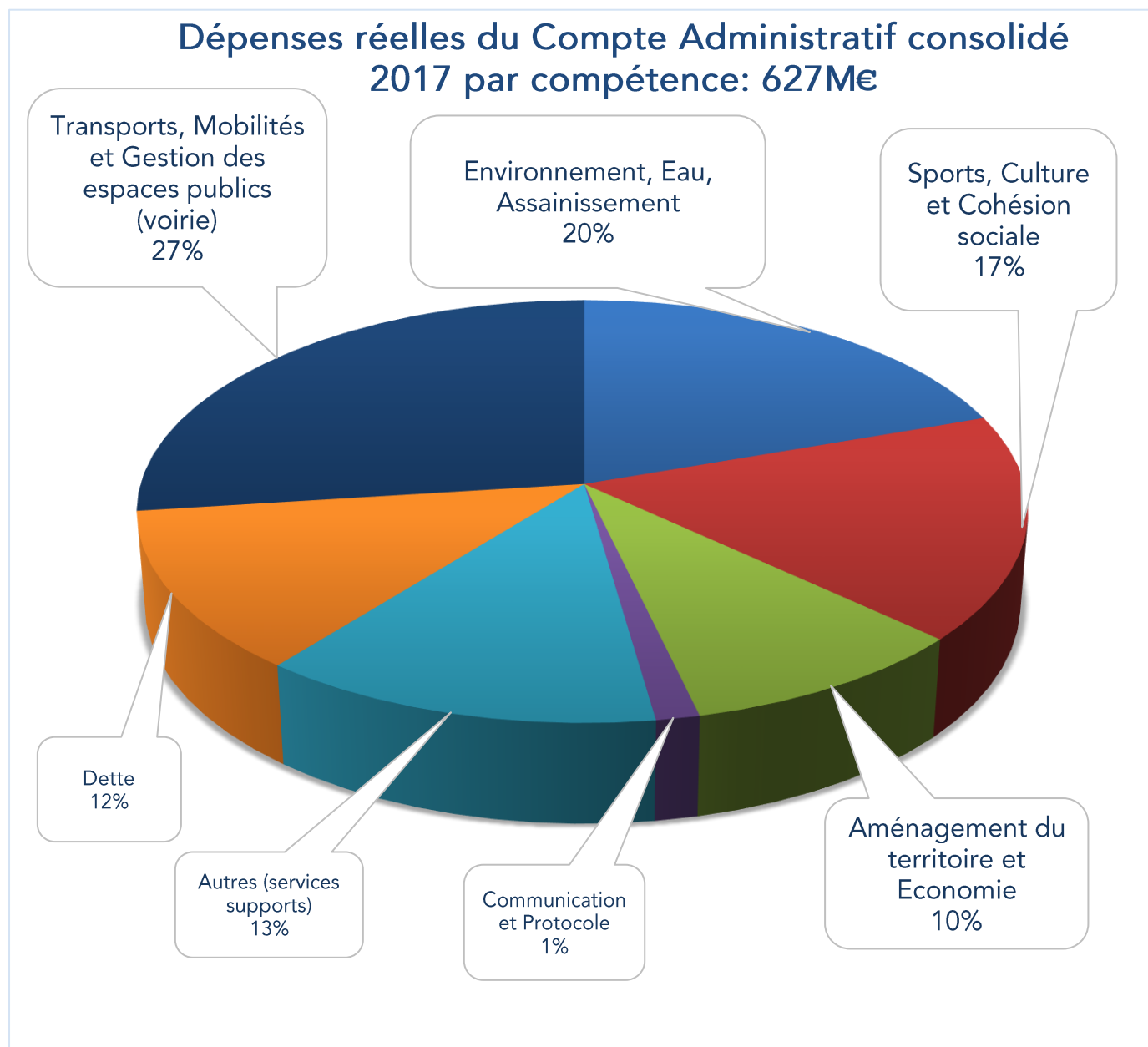


Les taux de réalisation des dépenses et recettes consolidées sont les suivants :

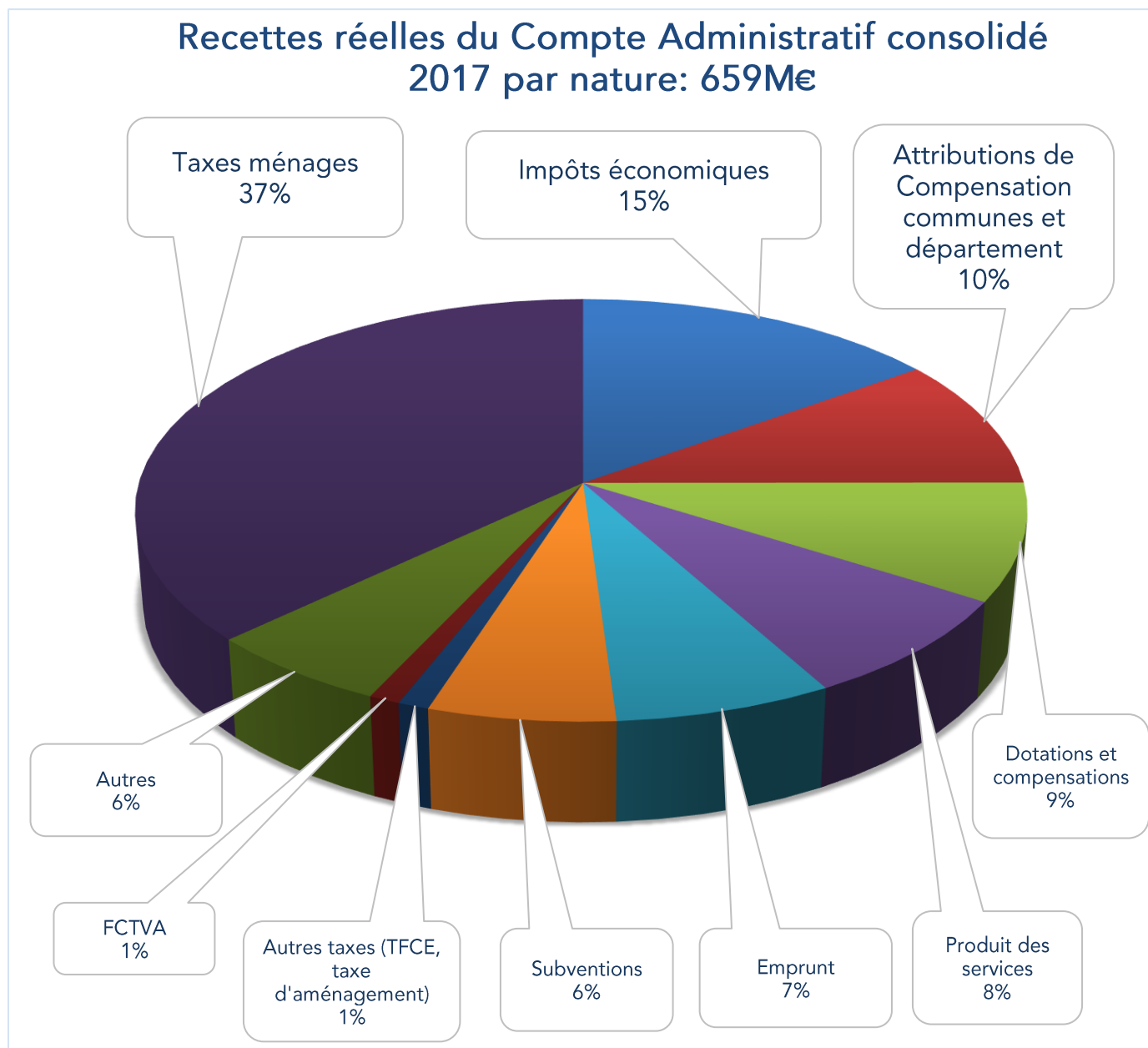


1.3 La répartition du Compte Administratif consolidé 2017

Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif consolidé 2017 (hors résultats antérieurs reportés et hors subvention Budget Annexe Transport) se répartissent selon les domaines de compétences suivant :

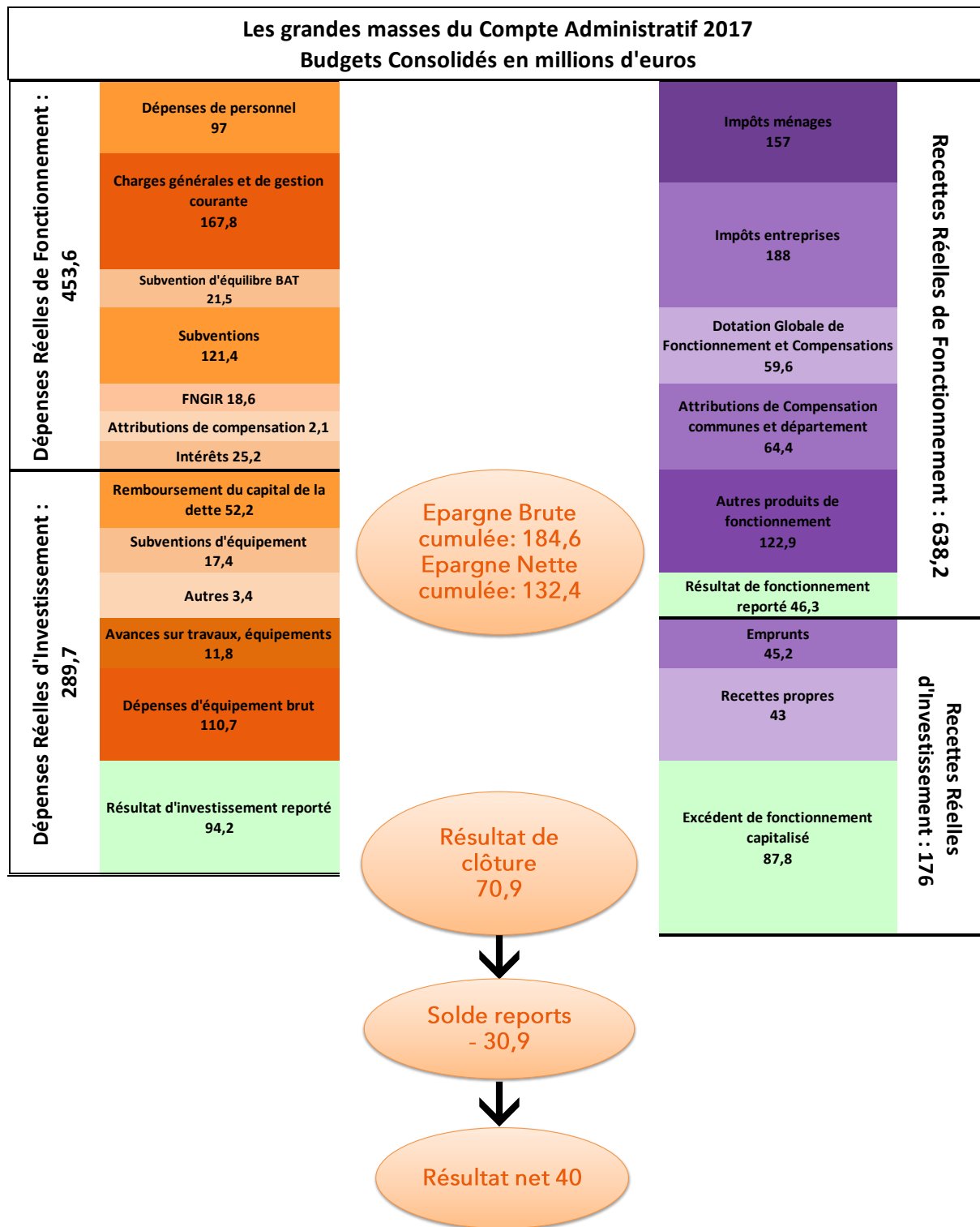


Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif consolidé 2017 (hors résultats antérieurs reportés et hors subvention BAT) se répartissent selon les natures suivantes :



1.4 La structure générale du Compte Administratif 2017

Le tableau ci-dessous présente les grandes masses du Compte Administratif, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne.

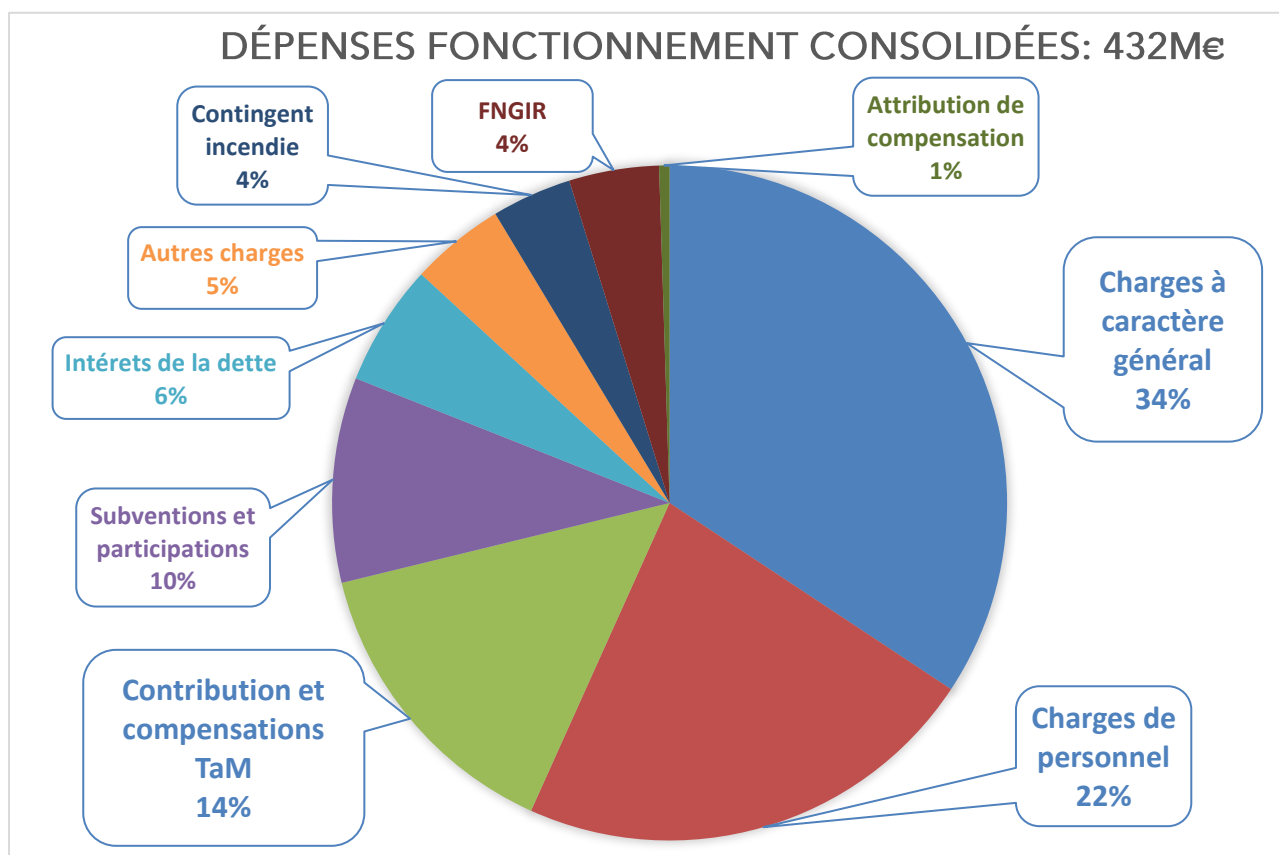


2.La section de fonctionnement du Compte Administratif 2017

2.1 Les dépenses de fonctionnement

La maîtrise des charges de fonctionnement témoigne d'un réel effort de la part de notre collectivité pour contenir ses charges, alors même que sa structure et ses missions ont évolué. Elle a été reconnue par les services de l'Etat et a permis une bonification de notre contrat financier.

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées du CA 2017 (hors subvention Budget Annexe Transport) se décomposent comme suivant :



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 357 M€ pour le budget principal (+4,1%), et 432 M€ pour le budget consolidé hors subvention BAT (+4,9%).

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	CA 2016	CA 2017	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement (hors subvention BAT)	412	432	4,9%
Charges à caractère général	143,3	148,2	3%
Charges de personnel	89	97	9%
Autres charges de gestion courante (Subventions, contributions...)	126,8	126,3	0%
Charges financières	26,4	25,2	-5%
Autres dépenses	26,6	35,5	33%

Les charges à caractère général consolidées s'élèvent à 148M€ en 2017.

Celles-ci s'élèvent à 144,3M€ pour le budget principal et 148M€ pour le budget consolidé en 2017. Elles se décomposent de la façon suivante :

Charges à caractère général	CA 2016	CA 2017
Budget principal	140 M€	144,3 M€
Budget annexe Assainissement	2,2 M€	2,62 M€
Budget annexe Transport	0,5 M€	0,48 M€
Autres budgets annexes	0,5 M€	0.75 M€

Budget annexe Assainissement: les charges à caractère général augmentent en 2017 en raison des charges liées à l'équipement MAERA.

Les principales charges à caractère général sont les suivantes en M€:

Contrat de collecte Porte A Porte	20,9 (*)
Contrat de nettoyage voies publiques	19,4
Contrat méthanisation	13,1
Energie, eau et carburant	11,0
Frais de maintenance	7,2
Entretien et réparations de voiries et réseaux, fournitures de voirie	5,1
Entretien et réparations des terrains et bâtiments	3,7
Contrat gestion points propreté	5,0
Contrat incinération déchets	4,0
Contrat exploitation centre de tri	3,7
Frais de gardiennage	3,1
Transports scolaires	2,0
Frais de nettoyage des locaux	1,8
Contrat encombrants	1,8
Locations immobilières/mobilières et charges locatives	1,6
Primes d'assurances, frais d'actes et de contentieux	1,4
Entretien matériel roulant	1,2
Etudes et recherches	1,0
Fournitures de petit équipement	0,7
Frais de télécommunications et d'affranchissement	0,5

(*) soit une évolution de +1.3% par rapport à 2016

Les dépenses de personnel consolidées s'élèvent à 97M€ en 2017.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 93M€ pour le budget principal et 97M€ pour le budget consolidé en 2017.

L'évolution des charges de personnel du budget principal s'établit à +3,5% à périmètre constant (hors mutualisation et transferts de compétence) :

Charges de personnel	CA 2016	CA 2017	CA 2017 périmètre constant	Mutualisations	Transferts de charges	Evolution en % hors transferts et mutualisations
Budget principal	85M€	93M€	88M€	3.8M€	1,2M€	+3,5%
Budgets annexes	4M€	4M€	4M€			0%

2017 est une année d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain suite à des changements de périmètre : intégration au 1^{er} juillet 2017 d'un grand nombre de nouveaux agents notamment au titre de la compétence voirie départementale et montée en puissance du processus de mutualisation des services avec la Ville de Montpellier avec la Direction Ressources Humaines ainsi que les directions Communication/Presse et Secrétariat Général.

Cela a conduit d'une part à un véritable changement des missions de la Métropole, qui a renforcé de façon considérable son intervention publique de proximité, et d'autre part au transfert d'agents de la Ville de Montpellier au sein de services communs portés par Montpellier Méditerranée Métropole.

Les effectifs ont atteint 1 996 agents au 31/12/2017 et la collectivité a en outre développé une politique de remplacement particulièrement soutenue pour assurer la continuité du service sur les nouveaux domaines d'intervention, en particulier sur la voirie et les espaces publics.

Enfin, des mesures nationales se sont imposées à la métropole comme aux autres collectivités locales, telles que la seconde augmentation du point d'indice et la mise en œuvre des dispositions du protocole PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations).

Les autres charges de gestion courante restent stables en 2017.

- ❖ Au sein du budget annexe transport, conformément au cadre fixé dans le contrat de délégation de service public, **la contribution financière à TaM et les compensations tarifaires s'établissent à 61,2 M€, en hausse de +2,3%** par rapport à 2016.
Il en résulte une progression de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport (21,5M€ versés en 2017 au lieu de 20M€ versés en 2016).
- ❖ **Les subventions aux associations et partenaires**, porteuses de lien social et d'innovation, **s'élèvent à 32,3 M€, en hausse de +1,3%** par rapport à 2016.

Les principales subventions versées sont les suivantes :

13M€ pour l'Opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc Roussillon

1.5M€ à Montpellier Danse

2.2M€ à l'Office du Tourisme et des Congrès

1.3M€ au Montpellier Rugby Club (association) et **0,9M€** à la SASP

0.6M€ au Montpellier Handball (association) et **1,1M€** à la SASP

0.3M€ au Montpellier Hérault Sport Club Football (association) et **1,2M€** à la SASP (centre de formation)

- ❖ **Le prélèvement sur nos recettes fiscales du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, mécanisme de compensation mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2009, **s'élève à 18,6 M€**, comme en 2016.

Les charges financières consolidées s'élèvent à 25,2M€ en 2017 :

11,2M€ pour le budget principal,

0,02M€ pour le budget annexe funéraire,

2,7M€ pour le budget annexe assainissement,

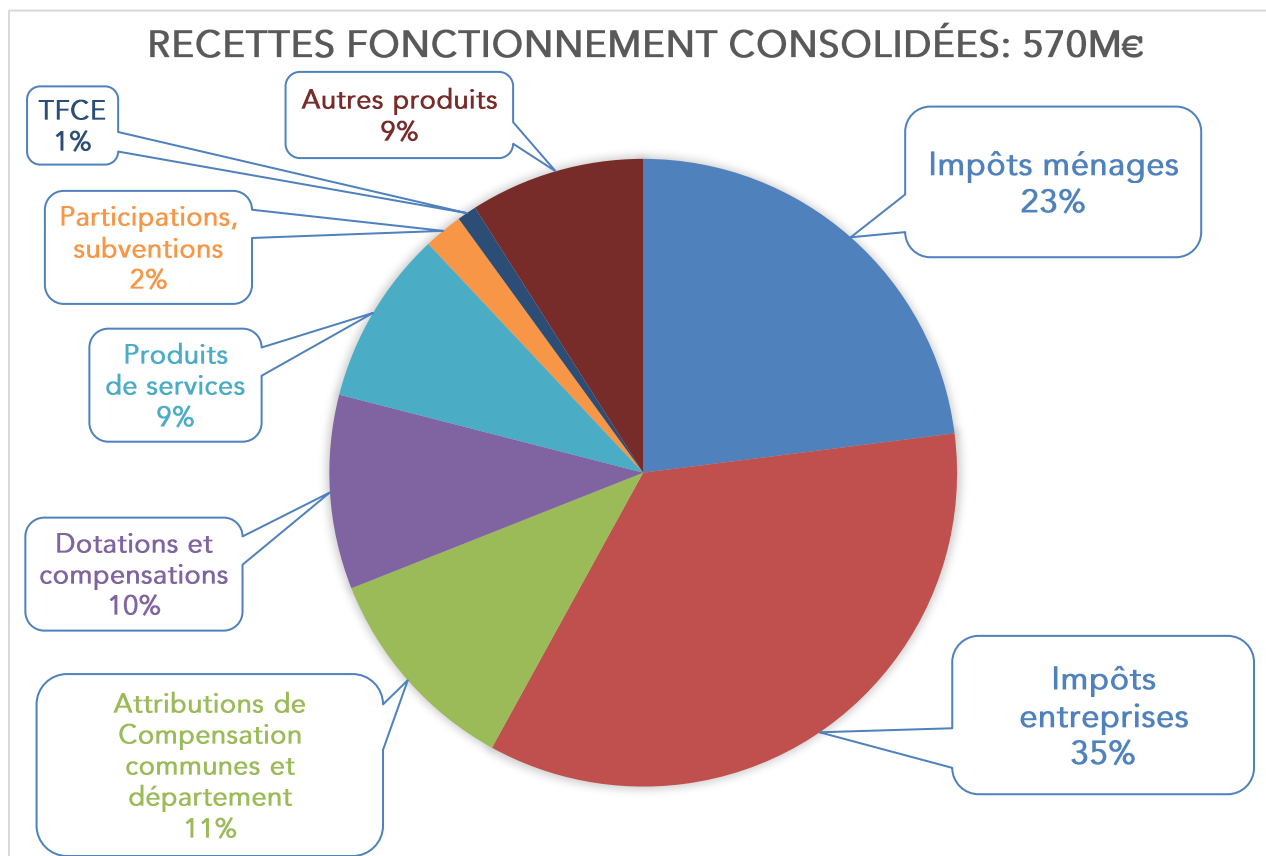
11,3 M€ pour le budget annexe transports.

Les charges financières sont en baisse de -4.57% par rapport à 2016.

Cette baisse a été permise par notre gestion active de la dette et par le maintien de taux d'intérêt faibles, notamment des taux variables restés négatifs sur la totalité de l'exercice.

2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du Compte Administratif 2017 (hors subvention BAT) se décomposent comme suivant :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 447 M€ pour le budget principal (+6.3%) et 570 M€ pour le budget consolidé hors subvention BAT (+5%).

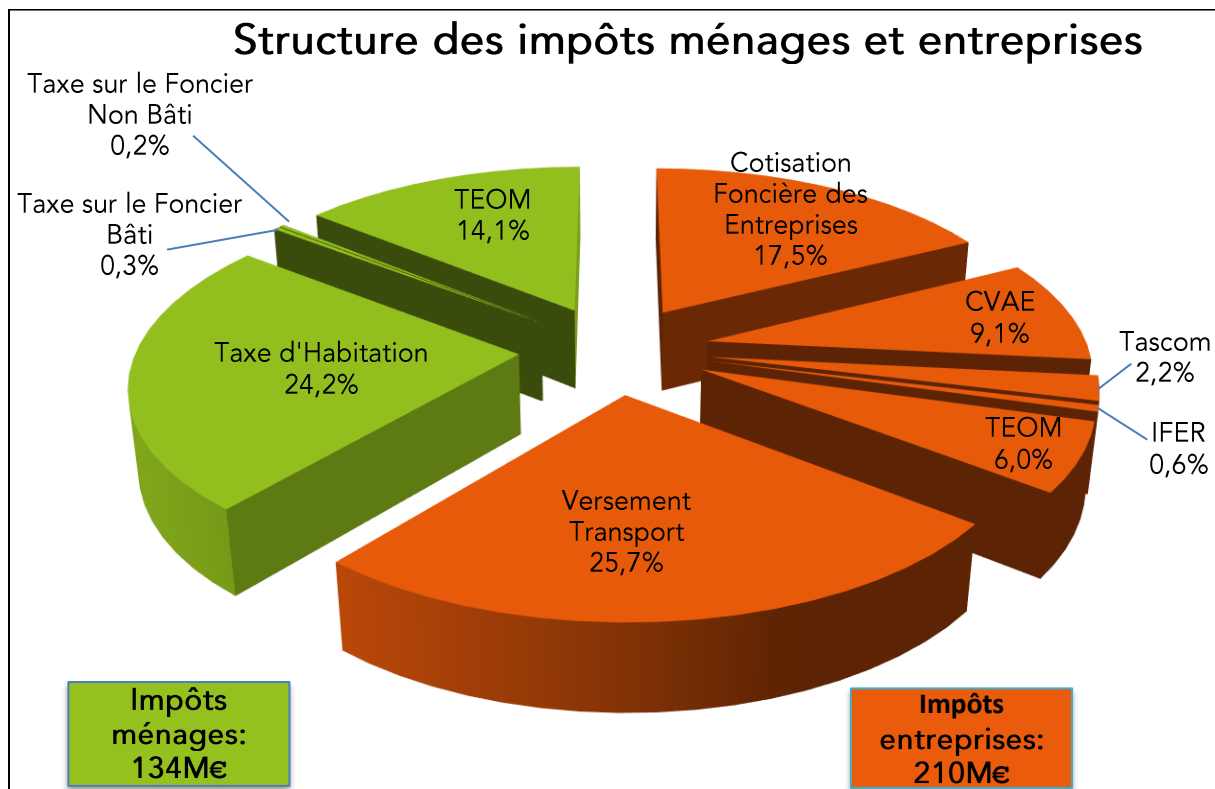
RECETTES CONSOLIDÉES EN M€	CA 2016	CA 2017	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement (hors subvention BAT)	543	570	5%
Impôts et taxes	330,6	345	4%
Dotations, compensations	65,3	59,6	-9%
Attributions de Compensation communes et département	56,1	64,4	15%
Autres recettes	91,3	101,3	11%

Les recettes fiscales s'élèvent à 349M€ en 2017.

Tous budgets confondus, 58% des recettes de fonctionnement sont issues de la fiscalité directe.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, celles-ci se répartissent entre les **ménages**, (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **134 M€**, soit 39% de la fiscalité directe) et les **entreprises** (Cotisation Economique Territoriale, Taxe sur les Surfaces Commerciales, IFER, versement transport et TEOM : **210 M€** soit 61% de la fiscalité directe).

La structure des impôts ménages et entreprises de la Métropole en 2017 est la suivante :



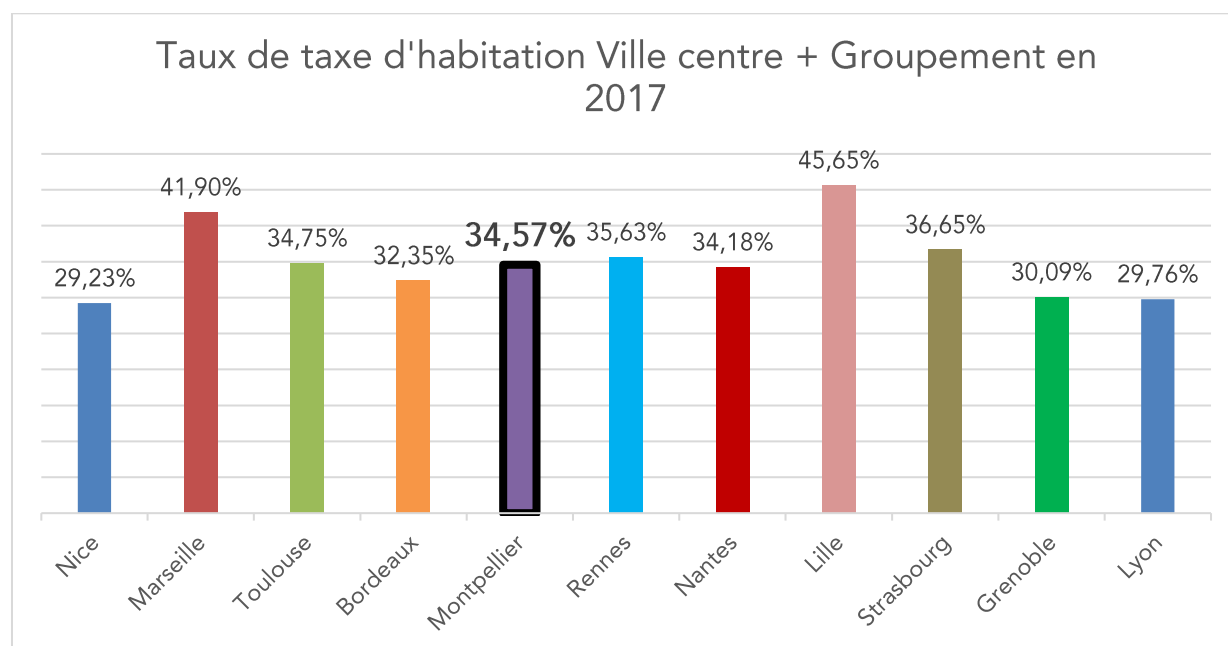
L'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition a été tenu, ce qui place la Métropole comme le seul territoire à ne pas avoir actionné le levier fiscal.



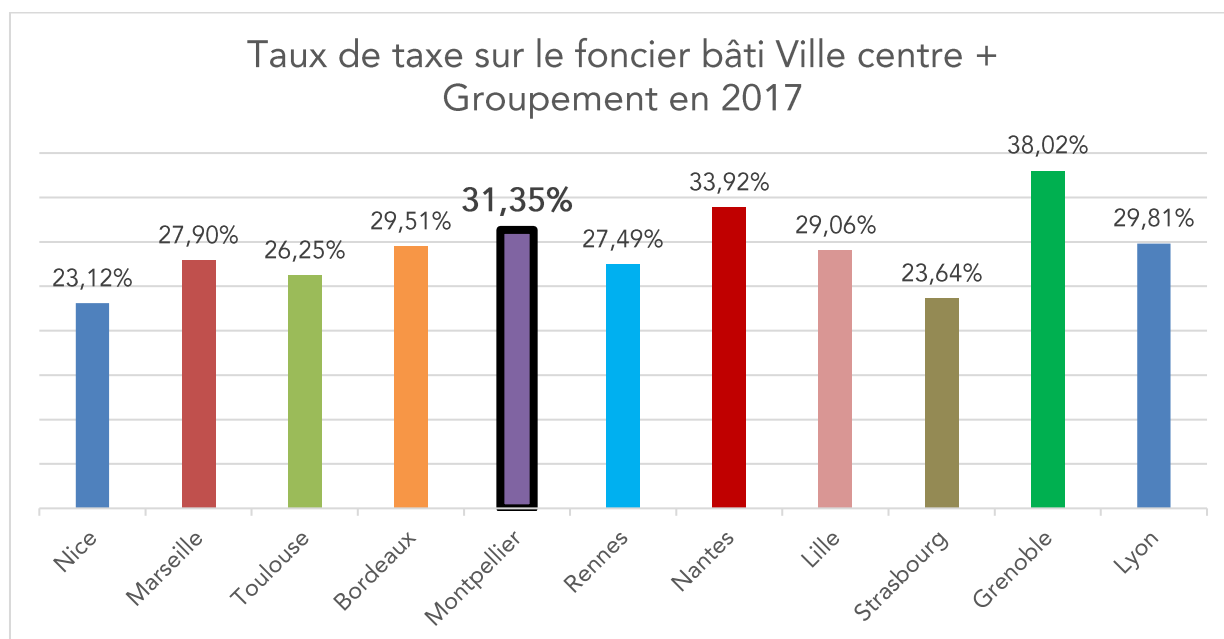
Les taux d'imposition de la Métropole sont restés inchangés en 2017 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 36.58%
- Taxe d'Habitation : 12.08%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.167%
- Taxe sur Foncier Non Bâti : 5.69%
- Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères : 11.25%

Montpellier se classe à la 6^{ème} position des principales métropoles concernant le taux de taxe d'habitation en 2017 :



Concernant le taux de Taxe sur le Foncier Bâti, Montpellier arrive en 3^{ème} position des principales métropoles en 2017 :



C'est la seule croissance des bases d'imposition qui détermine une évolution nominale de 3,7% du produit fiscal, alors même que la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 0,4% est la plus faible jamais constatée.

❖ Taxes ménages :

La **taxe d'habitation** et la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** connaissent des variations réelles de bases assez faibles entre 1.3% et 1.6%.

❖ Taxes entreprises :

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** affiche une **hausse de 9,4%**, soit la meilleure progression constatée depuis sa création, après une baisse de -3,5% en 2016.

Le **Versement Transport** affiche une **progression de 3,1%**, majorée de la compensation du relèvement du seuil d'assujettissement à 11 salariés au titre de 2016 de 1,2M€.

La **croissance de 28,6% de la Taxe sur les Surfaces Commerciales** est liée au versement anticipé de l'acompte de 50% de la TASCOM 2018 pour les grandes surfaces de plus de 2500m², inscrit en loi de finances pour 2017.

❖ **Autres taxes :**

En 2017 et pour la 2nde année consécutive a été perçue la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** transférée par les communes de Montpellier et Grabels (**4,4Me**).

Années 2017 : réforme des valeurs locatives des locaux professionnels

La taxe foncière des locaux professionnels et la cotisation foncière des entreprises ont été impactées par **cette révision** entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. La première analyse d'impact a pu être effectuée à réception des fichiers fiscaux et des rôles d'imposition qui restent toutefois peu exploitables en particulier en matière de CFE.

Au niveau macroéconomique, la révision doit intervenir à **produits constants pour les collectivités**.

Si la révision ne semble pas bouleverser l'équilibre des bases nettes d'imposition entre les différentes taxes, des évolutions importantes sont à attendre en raison des contestations, des erreurs de déclaration ou d'évaluation, et des comportements d'optimisation des redevables.

Il est également à noter que les mécanismes atténuateurs sont prévus pour une durée de 10 ans, date à laquelle devait intervenir la révision des locaux d'habitation. Un rééquilibrage par les taux était envisagé afin d'articuler les nouvelles évaluations. Cette révision semble écartée à ce stade par le gouvernement qui préconise une refonte globale de la fiscalité locale. Les premières pistes évoquées s'orientent vers une part d'un impôt national. Les conclusions de la mission Richard-Bur pourraient être déclinées dans le projet de loi de finances pour 2019.

Les dotations et compensations de l'Etat s'élèvent à 60,8 M€ en 2017.

2017 : Dernière année de baisse de nos dotations qui aura impacté notre capacité d'investissement

Même si le volume des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales et Dotation Globale de Décentralisation) reste important (**54,4 M€**), il connaît une baisse très conséquente de **-8,3%** du fait de la contribution au redressement des finances publiques: avec un **prélèvement supplémentaire de 4,8Me** en 2017, la ponction sur le budget métropolitain représente une baisse de **29,6Me** par rapport aux dotations de 2013.

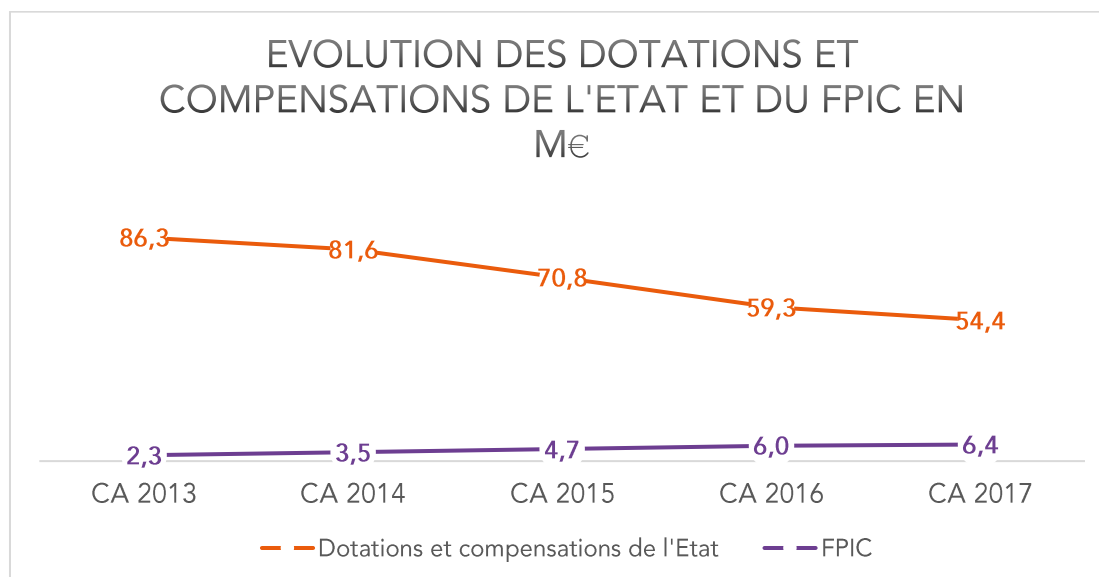
Pour rappel, la contribution au redressement des finances publiques de Montpellier Méditerranée Métropole représente une **baisse cumulée de plus de 162M€ pour la période 2014-2020**. Ce prélèvement aboutit à une **minoration de la capacité d'investissement de l'ordre de 300M€**.

Les recettes issues de la péréquation

Parallèlement, l'ensemble intercommunal métropolitain est **bénéficiaire du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)**. Il s'agit là de péréquation horizontale : l'enveloppe nationale, fixée pour 2017 à 1Md €, est prélevée sur les ensembles intercommunaux considérés comme les plus riches pour être redistribués à ceux qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne. Il est à noter que le montant national est désormais figé à ce montant et n'atteindra pas le dernier palier prévu initialement de 2% des recettes fiscales, au motif de « la garantie de la prévisibilité des ressources et des charges ».

Pour la Métropole cette recette s'est élevée à **6,4 M€ en 2017, en hausse de 7 %** par rapport à 2016 du fait de la poursuite de l'intégration métropolitaine valorisée par le FPIC.

L'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat et celle du fond de péréquation intercommunal reçu par la Métropole sont les suivantes :



A noter qu'en 2018 cette baisse des dotations s'est arrêtée avec l'engagement sur le contrat financier que la Métropole a signé avec l'Etat.

Les attributions de compensation des communes et du département s'élèvent à 64,4M€ en 2017.

Le montant des attributions de compensation versées par les communes pour les transferts de compétence est resté stable entre 2016 et 2017 (56 M€).

En revanche le Compte Administratif 2017 fait apparaître une nouvelle recette : la dotation de compensation versée par le Département pour le transfert de la compétence Voirie départementale.

Depuis le 1^{er} juillet 2017 la Métropole assume cette compétence en lieu et place du Département et reçoit de celui-ci une dotation pour financer cette nouvelle compétence.

Attributions de compensation et dotation de compensation en M€	2014	2015	2016	2017	Evolution
Attributions de compensation versées par les communes	6,9	60,3	56,1	56,1	0,0%
Dotation de compensation versée par le Département (*)	0	0	0	8,3	
Total	6,9	60,3	56,1	64,4	14,8%

(*) La dotation de compensation versée par le département pour la compétence voirie est évolutive jusqu'en 2032, date de la fin de la prise en compte des emprunts contractés par le Département, compte tenu de l'intégration progressive de la charge de la dette.

Les produits des services consolidés s'élèvent à 53,8M€ en 2017.

Les produits des services s'élèvent à 25M€ pour le budget principal et 53,8 M€ pour le budget consolidé.

Produit des services en M€	CA 2016	CA 2017	Evolution
Budget principal	19,3	25	30% (*)
BA Funéraire	0,4	0,3	-25%
BA Assainissement	22,6	24	6%
BA SPANC	0,05	0,05	0%
BA Eau potable	8,5	3,4	-60%
BA Transports	0,05	0,2	300%
BA Parking	0,8	0,85	6%
Total	51,7	53,8	4%

(*) Evolution dû essentiellement aux remboursements de frais de personnel

Ces produits sont constitués par des redevances, des droits de stationnement et d'occupation du domaine public, des recettes des services et équipements de la Métropole, ainsi que par des remboursements de frais de personnel dans le cadre de conventions de mise à disposition descendante. Ces remboursements de frais de personnel portés par le budget principal augmentent en 2017 suite à la mise en place du schéma de mutualisation.

Redevances eau et assainissement	27,3
Produit de collecte des déchets	7,4
Remboursements mise à disposition de personnel	5,8
Recettes d'occupation domaine public	2,8
Recettes pépinières d'entreprises	2,0
Recettes piscines	1,9
Recettes publicitaires abris bus et tramway	1,6
Produits stades et gymnases	1,0
Recettes musées, théâtres	0,9
Recettes médiathèques	0,4
Recette Ecothèque	0,4
Recettes Conservatoire	0,3
Recettes Opéra Comédie	0,2

3.La section d'investissement du Compte Administratif 2017

3.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 129 M€ pour le budget principal (-1%), et 195,5 M€ pour le budget consolidé (-2,8%).

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	CA 2016	CA 2017	Evolution
Dépenses réelles d'investissement	201	195,5	-2,8%
Dont Budget Principal	130,4	129,2	-1%
Dont BA Funéraire	0,05	0,2	348%
Dont BA Assainissement et SPANC	15,3	18,9	24%
Dont BA Eau brute	0,03	0,0	-100%
Dont BA Eau potable	1,2	1,1	0%
Dont BA Transport	54,2	46,1	-15%
Dont BA Parking	0,01	0,0	-100%

La collectivité maintient son effort d'investissement en particulier sur le budget annexe Assainissement (+24%).

3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **73M€ pour le budget principal (en hausse de +46%)** et augmentent à **88 M€ pour le budget consolidé en 2017 (+19%)**.

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	CA 2016	CA 2017	Evolution
Recettes réelles d'investissement	74	88	19%
Dont Subventions	31,8	27,9	-12%
Dont FCTVA	2,8	6,9	146%
Dont Taxe d'aménagement	2,5	4,3	72%
Dont Emprunts	27,2	45,2	66%
Autres	10,0	3,8	-62%

- ❖ **Les subventions** : elles s'établissent à **27,9 M€** dont notamment 4,9 M€ pour l'habitat, 3,7 M€ pour l'espace public, 9,5 M€ pour le tramway et 1,3 M€ pour la culture et le sport.
- ❖ **La taxe d'aménagement** : le produit de la taxe d'aménagement est partagé avec les communes membres à proportion de la part des dépenses de voirie dans leurs dépenses d'investissement, conformément à la délibération en date du 16 décembre 2016. Conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2015, puis du 28 juin 2017, le produit de la taxe d'aménagement revient à la métropole qui reverse une partie de ce produit aux communes en concertation avec elles. La part métropolitaine de cette taxe est affectée à la voirie.

Le produit de la taxe d'aménagement est réparti comme suit :

COMMUNES	% de TA affecté à l'enveloppe voirie	% de TA reversée à la commune
BAILLARGUES	20%	80%
BEAULIEU	80%	20%
CASTELNAU LE LEZ	80%	20%
CASTRIES	20%	80%
CLAPIERS	90%	10%
COURNONSEC	40%	60%
COURNONTERRAL	100%	0%
LE CRES	100%	0%
FABREGUES	20%	80%
GRABELS	20%	80%
JACOU	12%	88%
JUVIGNAC	50%	50%
LATTES	90%	10%
LAVERUNE	25%	75%
MONTAUD	20%	80%
MONTFERRIER SUR LEZ	20%	80%
MONTPELLIER	100%	0%
MURVIEL LES MONTPELLIER	80%	20%
PEROLS	50%	50%
PIGNAN	20%	80%
PRADES LE LEZ	100%	0%
RESTINCLIERES	90%	10%
SAINT BRES	50%	50%
SAINT DREZERY	50%	50%
SAINT GENIES DES MOURGUES	50%	50%
SAINT GEORGES D'ORQUES	50%	50%
SAINT JEAN DE VEDAS	50%	50%
SAUSSAN	20%	80%
SUSSARGUES	50%	50%
VENDARGUES	50%	50%
VILLENEUVE LES MAGUELONE	20%	80%

- ❖ **Autres recettes** : le montant des autres recettes diminue par rapport à 2016 ; aucun produit de cession n'est comptabilisé en 2017 (contre 1.5M€ encaissés en 2016), de plus, un montant important de remboursement d'avances pour mandats de travaux sur les parcs d'activités économiques avait été encaissé en 2016 (3 M€).
- ❖ **Emprunt** : le recours global à l'emprunt s'est élevé à 45,2 M€ en 2017 (43,5 M€ pour le budget principal et 1,7 M€ pour le budget annexe transport).

L'encours de dette s'élève à 398,8M€ pour le budget principal et 953,4M€ pour le budget consolidé. La Métropole constate donc un désendettement de plus de 6M€ :

Evolution de l'encours de dette en M€ Budget consolidé de la Métropole de Montpellier

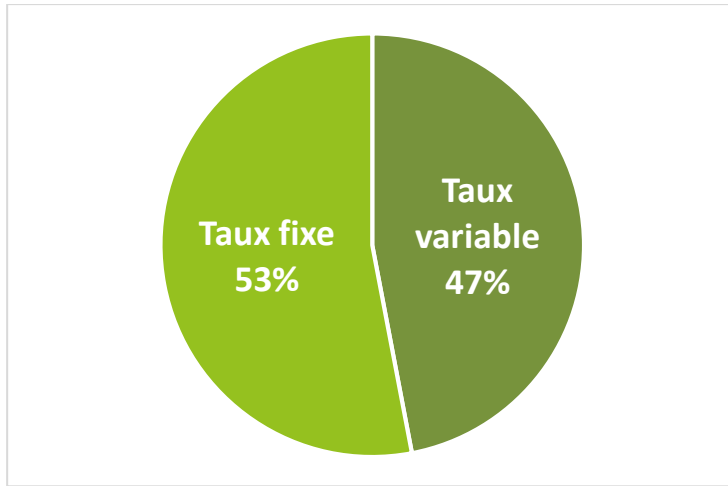


(*) soit un encours de 2049€ par habitant

Principales caractéristiques de la dette de la Métropole :

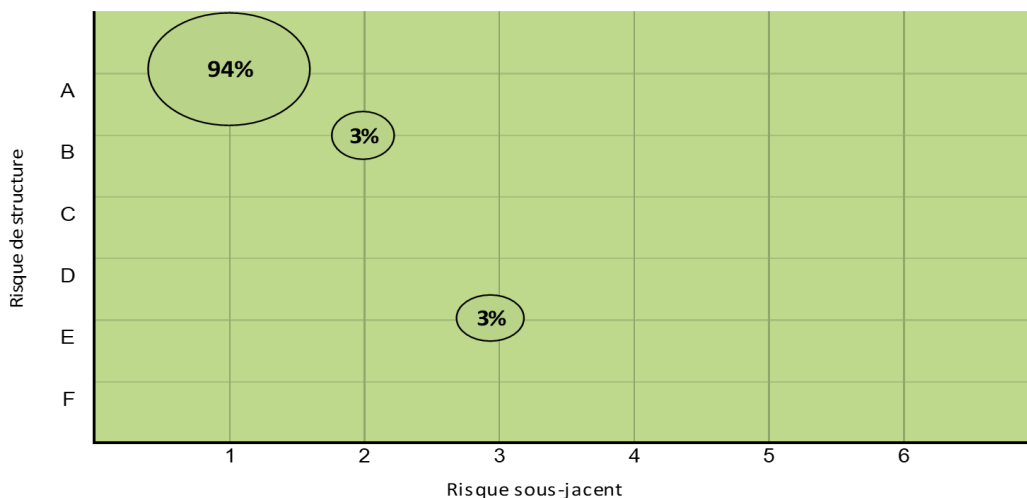
Dette globale	953 389 406
Taux moyen	2,55%
Durée résiduelle moyenne	17 ans et 10 mois
Encours à taux fixe	501 957 260
<i>Taux moyen</i>	<i>3,83%</i>
Encours à taux variable	451 432 146
<i>Taux moyen</i>	<i>1,11%</i>

- ❖ Une **structure de la dette équilibrée** qui assure une bonne prévisibilité des frais financiers, tout en bénéficiant des niveaux historiquement bas des taux monétaires : **53% de la dette est contractée à taux fixe et 47% à taux variable.**



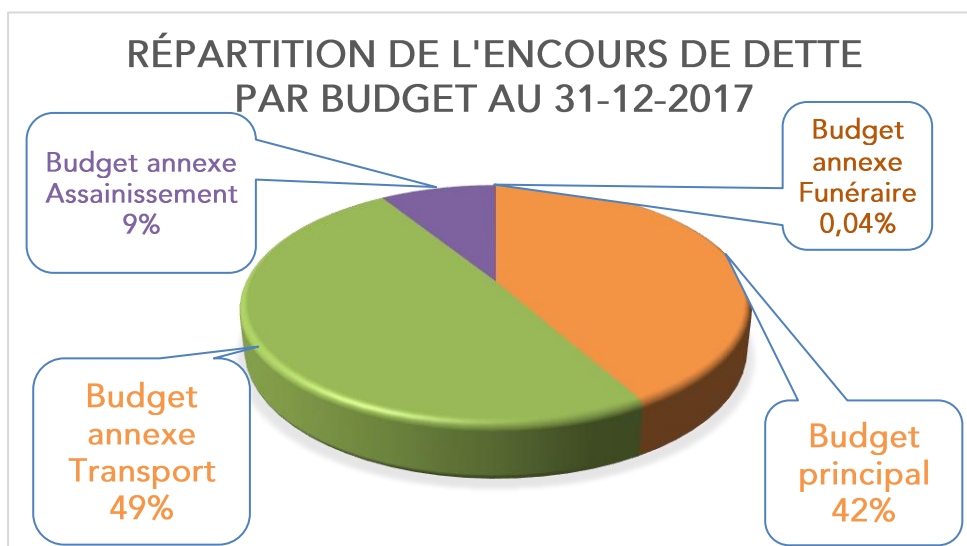
- ❖ Un **taux moyen de la dette de 2,55%** bien positionné, en baisse par rapport à 2016.
- ❖ Une répartition des emprunts auprès de **14 prêteurs** qui permet de garantir une sécurisation du risque de contrepartie.
- ❖ Les 2 prêts classés 3E sur la charte Gissler, d'un montant total de 25M€, sont suivis avec attention et bénéficient de la garantie du fonds de soutien au titre de l'article 6 du décret n°2014-444, qui pourrait intervenir si le risque était confirmé. Les cinq prêts classés 2B sur la charte Gissler sont également suivis avec attention, mais ne présentent pas de risque financier compte tenu de leur structure.

Au total, **94% de la dette est classée 1A**, c'est-à-dire en taux fixes ou en taux variables sans options :



Les retours du secteur bancaire montrent la **grande confiance** dont bénéficie le **financement de la Métropole de Montpellier**: 100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre. En 2017, 30 M€ ont été attribués sur environ 155 M€ proposés par les organismes bancaires.

La répartition de l'encours de dette par budget de la métropole est la suivante :



4. Les indicateurs financiers du Compte Administratif 2017

Les ratios financiers du budget consolidé en 2017 témoignent d'une maîtrise de nos grands équilibres financiers.

Au total des budgets consolidés, l'épargne brute atteint 138M€ et la capacité de désendettement est stabilisée en dessous de 7 années.

Principaux ratios sur le Compte Administratif consolidé (hors subvention BAT) :

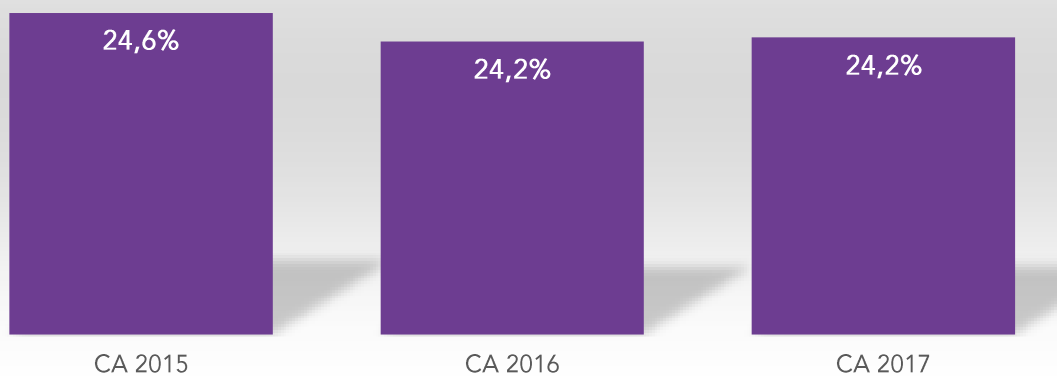
Ratios Compte Administratif consolidé	CA 2016	CA 2017
Epargne brute	131 M€	138 M€
Epargne nette	76 M€	86 M€
Taux d'épargne brute	24.2%	24.2%
Encours de dette au 31/12/2017	960 M€	953 M€
Capacité de désendettement au 31/12/2017	7.3 années	6.9 années

Capacité de désendettement du budget principal au 31/12/2017	4.8 années	4.4 années
--	------------	------------

- ❖ La capacité d'épargne : le taux d'épargne brute s'élève à plus de 24% en 2017, comme en 2016, au total des budgets consolidés (hors subvention BAT).

Depuis 2015, l'épargne brute a légèrement fléchi en raison de la contribution au redressement des finances publiques alors que dans le même temps la Métropole a connu le transfert en plein exercice de plusieurs compétences et la mise en place du schéma de mutualisation ; cependant la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis une stabilisation de l'épargne brute sur 2017.

Evolution du taux d'épargne brut Budget consolidé de la Métropole de Montpellier

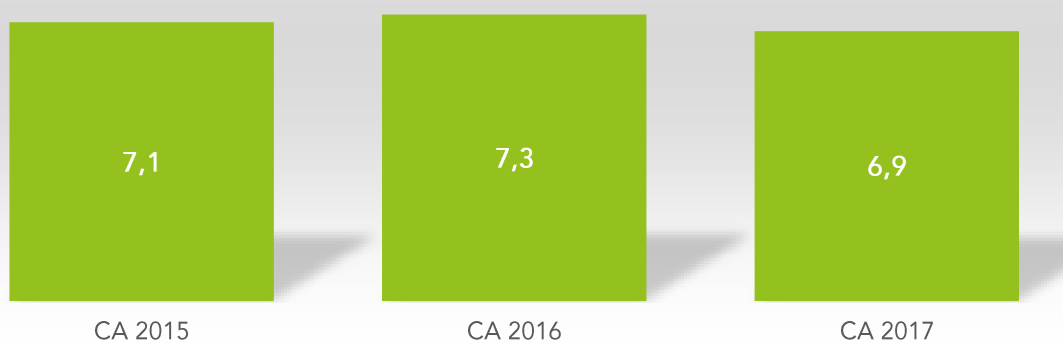


❖ La capacité de désendettement :

Capacité de désendettement Budget consolidé	6,9 années
Capacité de désendettement Budget principal	4,4 années

(Pour mémoire, ce ratio mesure le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y affectait l'ensemble de son épargne.)

Evolution de la capacité de désendettement en année Budget consolidé de la Métropole de Montpellier

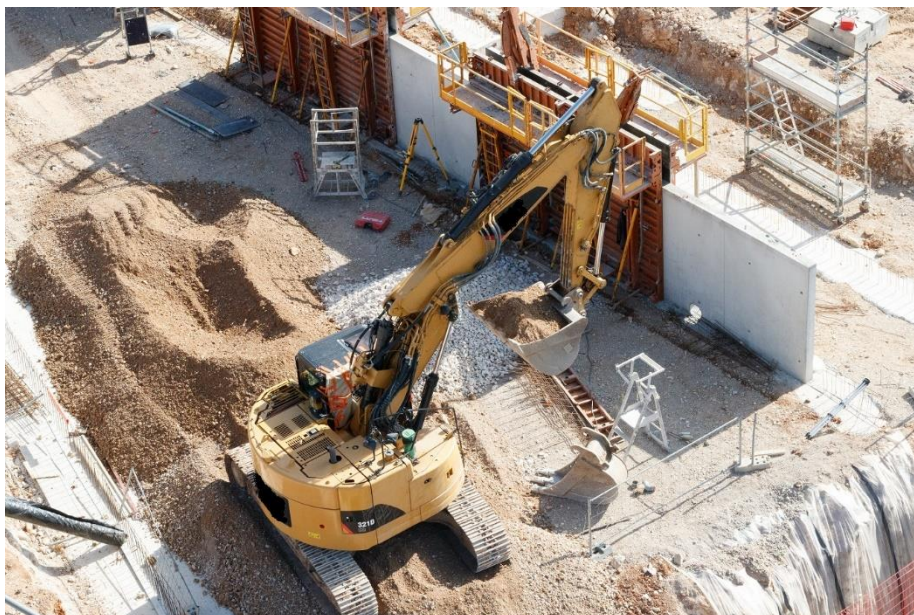


5.Un budget 2017 pour l'emploi

La participation de la Métropole de Montpellier à l'emploi et à l'économie locale s'est traduite en 2017 par une commande publique qui a représenté :

- **140 M€** en investissement (dépenses d'équipement),
- **148 M€** en fonctionnement.

Soit au total **288 M€** qui ont contribué à la création de près de **2900 emplois directs ou indirects**.¹



La Métropole a consacré près de 288 M€ pour la commande publique en 2017, ce qui équivaut à la création d'environ 2900 emplois directs et indirects.

¹ Source : Fédération Nationale des Travaux Publics 1M€ investis représentent 10 emplois créés.

2nde partie – Les réalisations thématiques de l'année 2017

La présentation consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement s'articule autour de trois axes :

- **Une métropole qui entreprend :**
 - o Les transports et mobilités
 - o L'économie, l'innovation, l'attractivité
 - o Le développement durable et l'aménagement du territoire
 - o La gestion des espaces publics

- **Une métropole qui protège :**
 - o L'environnement et la gestion des déchets
 - o L'eau, l'assainissement et la lutte contre les inondations

- **Une métropole qui fédère :**
 - o La cohésion sociale
 - o Les sports
 - o La culture

1 Une Métropole qui entreprend

La politique volontariste de Montpellier Méditerranée Métropole permet à la fois de soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et créer des emplois. Elle fait de ses compétences une force pour développer l'emploi.



1.1 Transports et mobilités



Montpellier Méditerranée Métropole a développé un réseau de transport en commun efficace, respectueux de l'environnement et solidaire, et en promouvant toutes les formes de mobilité alternatives à la voiture particulière. En 2017 elle a consacré près de **105M€** dans le domaine des transports et de la mobilité.

Exploitation des transports

61M€ ont été versés à la TaM pour l'exploitation du réseau de transports :

- **47M€** pour l'équilibre des contrats
- **14M€** de compensations tarifaires.

1,13M€ ont été aussi versés à TaM pour la modernisation des équipements (Vélomagg et ligne 1 de tramway).

La Métropole a financé en direct pour **4,8M€** l'achat de matériel roulant, dont 10 bus au Gaz Naturel de Ville, et pour **1,7M€** de remplacement des 59 Distributeurs de Titres du réseau.



Tramway

Les investissements pour le bouclage de la ligne 4 ont représenté plus de **6M€**.

Des études ont été réalisées relatives à la ligne 5 et à l'extension de la ligne 1 vers la gare nouvelle TGV Montpellier-Sud de France. Une concertation en vue de modifier le tracé initial de la ligne 5 a aussi été engagée.

Accessibilité :

0,13 M€ ont été consacrés à la mise en accessibilité du réseau de transports conformément au Schéma Directeur Accessibilité.

1,25M€ ont été consacrés au financement du GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques).



Mobilités

2017 a vu la poursuite du Schéma directeur de Jalonnement avec la fin des études de remise à niveau sur Montpellier, la déviation de Castries, la gare Montpellier Sud de France et l'intégration du patrimoine des routes départementales pour **0,9M€**.

2M€ ont été consacrés à l'exploitation, entretien et maintenance des 479 carrefours à feux du territoire et des bornes automatiques.

Enfin, un modèle multimodal des trafics sur le périmètre métropolitain a été développé pour **0,4M€**.

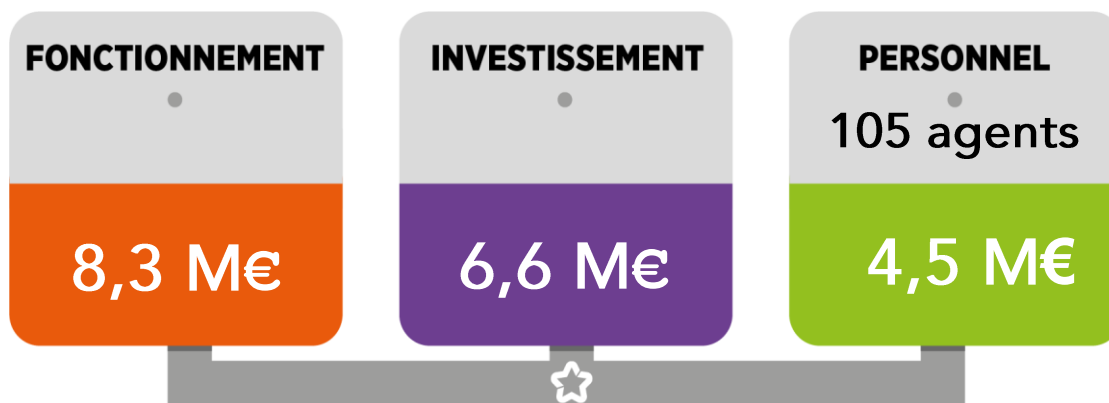
Stationnement

La Métropole gère 13 parkings en ouvrage sur les communes de Montpellier et Castelnau-le-Lez.

En 2017 le stationnement a représenté une dépense de **0,6M€** pour une recette de plus de **5M€**.



1.2 Economie, innovation et attractivité



La Métropole de Montpellier met en œuvre une politique volontariste afin de soutenir la création d'emplois. En 2017 elle a été la première zone d'emploi en terme de croissance annuelle d'effectif salarié en Occitanie avec une hausse de +3.2% et 5900 postes créés et a représenté un budget de **19,4M€**.

Le Business & Innovation Centre

Pionnier des incubateurs technologiques en France et en Europe, reconnu internationalement et primé à plusieurs reprises il facilite l'émergence et la croissance de jeunes entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire. Les 3 sites d'incubation de la Métropole (Cap Alpha, Cap Oméga et le MIBI) ont reçu plus de 400 candidatures et accompagné 164 projets en 2017. Ils ont représenté un budget global de **1,9M€** en 2017.

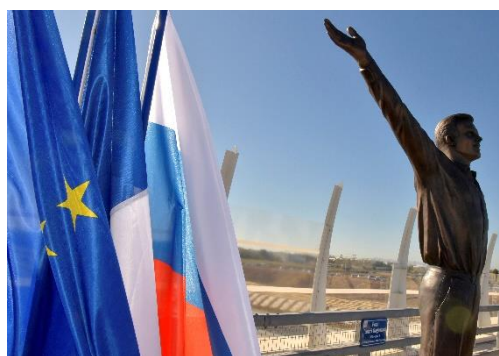


French Tech

Le 19 avril 2017 a eu lieu l'inauguration de l'hôtel French Tech, bâtiment qui accueille des entreprises innovantes avec un espace de travail collaboratif. La Métropole s'est structurée pour obtenir le label French Tech, véritable reconnaissance de la diversité des savoir-faire du territoire.

Une Métropole tournée vers l'international

La Métropole de Montpellier a mené des nombreuses missions internationales (San Diego, tel Aviv, Londres, Helsinki, ...) qui ont permis aux entreprises de créer de futures opportunités d'accès à de nouveaux marchés. Début 2017 la Métropole a aussi réalisé une mission économique en Russie dans la région de Kalouga.



L'immobilier d'entreprises

En 2017 les meilleurs volumes de transaction ont été constatés depuis la création de l'observatoire de l'immobilier et du foncier d'entreprise en 2005: le marché tertiaire a notamment connu une croissance de +25% par rapport à 2016. Plus de 900 projets d'implantation ont été détectés et 206 projets ont été réalisés en 2017 représentant 3500 emplois.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

En 2017, 1,5M€ de crédits ont été consacrés sur de l'équipement et de l'immobilier pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.





Montpellier Capital Santé : un projet novateur et fédérateur

La Métropole d'excellence européenne en santé se construit à travers le projet « Montpellier Capitale Santé » soutenue par le programme « Pacte métropolitain d'innovation » afin de favoriser la création et le développement des entreprises, leur rayonnement sur le territoire et la diffusion des innovations en matière de santé. **0,5M€** ont été dépensés en 2017 sur l'Autorisation de Programme correspondante.

Un territoire touristique

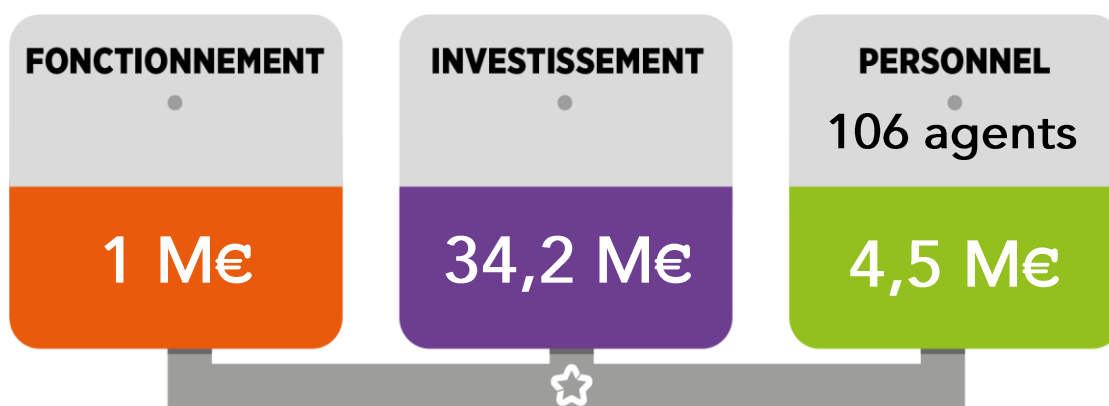
1ère activité au sein du département de l'Hérault
Subvention versée à l'office de tourisme métropolitain en 2017 : **2,2 M€**
Une étude a été lancée fin 2017 pour définir un Schéma de développement et d'aménagement touristique.



L'agroécologie, une excellence locale pour une dimension internationale

L'action de Montpellier Méditerranée Métropole vise à rapprocher le consommateur de son environnement naturel immédiat.
Les dépenses consacrées au développement des actions de l'agroécologie s'élèvent à **0.4M€**.

1.3 Développement durable et aménagement du territoire



Montpellier Méditerranée Métropole déploie une politique de développement durable afin de préserver son environnement pour laquelle elle a mobilisé **39,7M€** en 2017.

Projet « Montpellier Métropole Territoires »

L'année a été marquée par la finalisation de ce projet qui définit les axes de développement et d'aménagement durable de la Métropole, pour un montant de **0,6M€**.

La révision du SCOT (0, **3M€**) et l'élaboration du PLUi (**0,5M€**) se sont poursuivies.

Des projets majeurs ont été réalisés tels le déplacement de l'A9 et le contournement Nîmes-Montpellier (**2,4M€**) et **1,4M€** ont été dépensés pour les études sur les futures gares nouvelles de Montpellier-Sud-de-France et Nîmes-Manduel-Redessan.



Aides à la réalisation de logements sociaux locatifs

La Métropole a mobilisé **1,5M€** d'aides déléguées de l'Etat et **2,4M€** sur ses fonds propres pour soutenir les bailleurs sociaux afin d'équilibrer les opérations de construction de logements sociaux.

Aides à la réalisation des résidences et cités universitaires

Dans le cadre du volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du contrat de plan Etat Région 2015-2020, Montpellier Méditerranée Métropole a contribué en 2017 à la réhabilitation des cités universitaires de Boutonnet et Vert Bois à hauteur de **0,3 M€**.



Aides à la remise sur le marché de logements privés dégradés

La politique d'aide à la réhabilitation du parc privé a représenté en 2017 une enveloppe financière de **3,4M€** attribués par délégation de l'Anah et près de **2M€** de fonds propres de la Métropole dans le cadre de l'opération « Rénover pour un Habitat Durable et Solidaire ».

Rénovation urbaine

1 M€ ont été mobilisés pour les études de préfiguration du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (quartiers Mosson et Cévennes) suivies par la SA3M à laquelle un mandat a été confié.





Gens du voyage

Pour répondre aux obligations définies par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire, la Métropole a confié mandat à la SA3M pour les études et la réalisation d'un réseau 260 places d'aires d'accueil des gens du voyage et 680 places d'aires de grands passages. **0,5M€** ont été réalisés sur 2017 pour la sécurisation et la mise en conformité des installations des aires de Lattes, Castelnau-le-Lez et Bionne.

Les acquisitions foncières

En 2017, la Métropole a investi **8,7M€** d'acquisitions foncières dont :

- 3,6M€** autour du Pôle d'Echange Multimodal de Baillargues
- 2,5M€** pour l'acquisition de l'ancienne « maternité Grasset » futur site du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional
- 1,5M€** pour l'acquisition du Mas des Brousses en lien avec l'aménagement du futur quartier « Cambacérés ».



Les mandats et concessions d'aménagement

Près de **4,9 M€** ont été consacrés à la conduites d'opérations d'aménagement ou de requalification urbaine dont :

- **2M€** d'avance sur la concession d'aménagement « Cambacérés » futur quartier de la nouvelle gare TGV
- **1,35M€** de participations d'équilibre sur diverses concessions d'aménagement
- **0,6M€** pour la suppression du « passage à niveau n°33 » en lien avec l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Baillargues.

Les participations

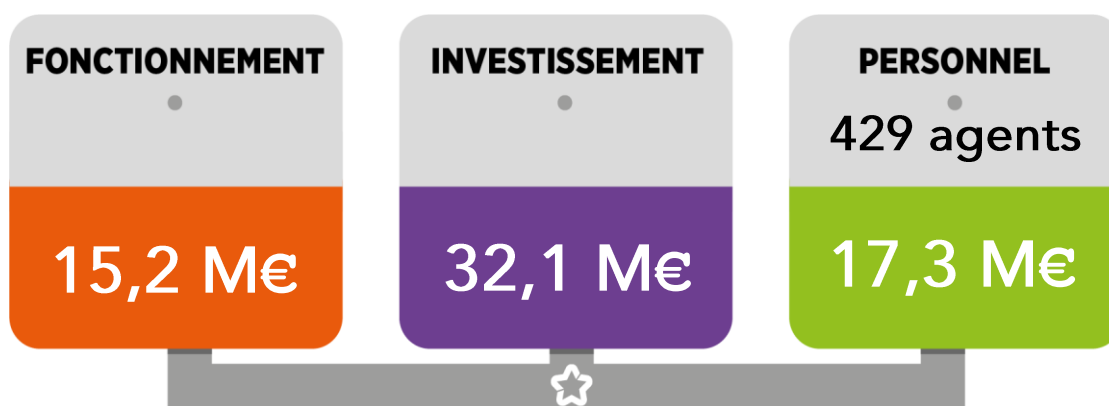
De nouveaux outils d'aménagement ont fait leur apparition à travers notamment les Projets Urbains Partenariaux (PUP). Ils ont généré **2,6M€** de dépenses d'investissement en 2017, réparties entre les études préalables, les travaux d'infrastructures publiques et les reversements permettant le financement d'équipement dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Métropole (équipements publics de superstructure communaux).



Les autres opérations

Les dépenses 2017 comprennent notamment la rénovation énergétique des copropriétés pour **0,2M€** ainsi que la conduite de la Politique Agricole et Agro-alimentaire consacrée notamment aux « fermes ressources » pour **0,14M€**.

1.4 Gestion des espaces publics



La compétence voirie et espace public s'exerce sur près de 2.250 kilomètres de voirie dont 82% sont hérités des communes et 18% du département.

Cette compétence a été organisée en 6 pôles territoriaux ainsi que d'une unité réseau structurant en charge de l'exploitation des ex-routes départementales depuis le 1^{er} juillet 2017. Elle a représenté un total de dépenses de **64,6M€** en 2017.

Réalisation d'infrastructures routières

La Métropole a réalisé **5,6M€** de travaux sur les infrastructures routières : dont la déviation de l'ancienne route départementale 610 à Castries (**2,3M€**), la RD127 à Grabels (**0,5M€**) et des aménagements de réseaux de voirie départementale (**1,3M€**)



Pôle de Montpellier

La Métropole a poursuivi la maintenance et le renouvellement du patrimoine pour un total de dépenses de **19M€** dont :

- **2M€** de renouvellement des chaussées et trottoirs, et **0,5M€** pour l'aménagement des abords des écoles.
- Projet CAMPUS pour **2M€** (Parvis Simone Veil-Faculté de Médecine, Grand-Rue Jean Moulin, avenue du Pont Trinquat...) et projets ANRU (**0,5M€** pour la Cité Gély).
- Travaux de Montpellier Au Quotidien pour **0,7M€**.

Pôle Plaine Ouest

3,4M€ de dépenses ont été réalisés pour les travaux de voirie, dont l'avenue Clémenceau à Saint Jean de Védas et la rue Lepot et Gare à Lavérune.



Pôle Piémonts et Garrigues

3,4M€ de dépenses ont été réalisées sur ce pôle notamment les travaux de l'Avenue des Hauts de Fontcaude à Juvignac, et la réhabilitation de l'esplanade des droits de l'homme à Murviel-lès-Montpellier.

Pôle Vallée du Lez

4,4M€ ont été dépensés notamment pour la requalification des voiries du quartier du Devois à Castelnau le Lez, et l'avenue du Languedoc au Crès.





Pôle Littoral

4M€ de travaux ont été réalisés sur ce pôle pour le réaménagement de diverses voiries sur le territoire des communes, notamment à Lattes sur Port Ariane et pour des plantations, et à Pérols concernant du mobilier urbain, des feux tricolores et des plantations.

Pôle Cadoule et Bérange

3,5M€ ont été dépensés pour les travaux de voirie, dont les rues Jean Giono et Marcel Pagnol et la traversée RN113 à Vendargues, ainsi que la rue du Cantonnat à Castries.

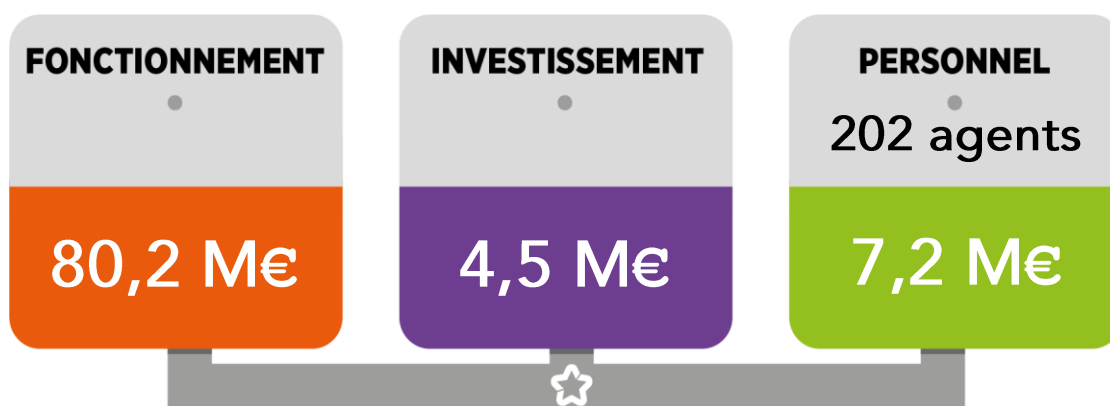


2 Une métropole qui protège

Soucieuse de la préservation de son environnement, Montpellier Méditerranée Métropole œuvre pour développer une politique responsable en amont comme en aval.



2.1 Environnement et gestion des déchets



Montpellier Méditerranée Métropole s'est fortement impliquée en matière de protection de l'environnement au travers d'actions répondant toujours mieux aux besoins des habitants. En 2017 elle a consacré près de **92M€** à l'amélioration de la qualité des matériels et équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets par les usagers.

L'entretien et la rénovation des déchèteries

Des opérations de travaux ont été menées dans les déchèteries de Baillargues et Laverune pour **0,5M€**.

Simultanément **0,4M€** ont été consacrés à l'entretien courant et aux mobiliers des déchèteries.



Les points d'apport volontaire

La rénovation du parc de conteneurs d'apport volontaires s'est achevée en 2017, avec un montant de **0,6M€**.

Un montant de **0,8M€** a été consacré pour la gestion et l'entretien courant de ces collectes de proximité.

La collecte des déchets

La régie et le contrat de collecte (PAP et PAV) se sont élevés à **23M€** en 2017. Les dépenses concernant le nettoyage de la Ville de Montpellier a représenté un contrat de **19,4M€**.

La Régie de collecte a aussi investi **0,7M€** en achats de conteneurs et matériel roulant en 2017.



Territoire économe en ressources

0,2M€ ont été dépensés dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation :

- Poursuite de l'expérimentation du coaching des habitants aux éco-gestes
- Financement de postes d'éco-messagers au sein de l'office public ACM Habitat
- Déploiement de la déchèterie mobile en centre-ville presque toute l'année
- Amélioration du tri des déchets volumineux avec la signature d'une charte avec les professionnels et la mise en place de portique limiteur de gabarit à l'entrée des déchèteries

Le traitement des déchets

Enfin, la Métropole a financé **0,6M€** de travaux d'aménagement sur la casier 2 de Castries et **0,4M€** pour les études sur l'extension du centre de tri Demeter.

La gestion du centre de méthanisation a représenté plus de **13M€**.



2.2 Eau, assainissement et lutte contre les inondations



31 M€ ont été dépensés en 2017 pour les travaux sur les ouvrages d'assainissement collectif, la lutte contre les inondations, les ouvrages de distribution d'eau potable, la défense contre les incendies, les fontaines et les cours d'eau de Montpellier.

Schéma directeur d'assainissement

Près de 97% des opérations du schéma directeur sont terminées à ce jour. Les opérations réalisées en 2017 portent sur:
L'Intercepteur Est (**2,18 M€**): Ce collecteur de transfert de près de 12 km permettra d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier jusqu'à la station MAERA.
Raccordement de Castries à MAERA (**1,17M€**): travaux de pose d'un collecteur de transfert des effluents depuis la station de Castries jusqu'au poste de refoulement du Salaison sur la commune de Vendargues.



Travaux d'assainissement dans les communes

- 9 M€** ont été consacrés à ces travaux :
- Travaux de renouvellement de réseaux : **5,57 M€**
 - Travaux d'extension de réseaux : **2,51 M€**
 - Travaux sur ouvrages : **0,96 M€**



Travaux à MAERA

La station d'épuration MAERA collecte et traite aujourd'hui les effluents de 19 communes (14 communes sur le territoire de la Métropole de Montpellier et 5 communes extérieures).

Les études pour la modernisation de la station se sont déroulées en 2017 pour un montant de **0,5 M€**.

Eau potable

Le schéma directeur d'Eau Potable, véritable outil de planification a permis de réaliser en 2017 des travaux sur les ouvrages et réseaux d'eau potable d'un montant de **0,3 M€** (extension, renforcement et renouvellement de réseaux).



Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le territoire de la Métropole comporte 4 925 Poteaux Incendie dont la mission est d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. La Métropole a versé une contribution de **16,5M€** au SDIS en 2017. De plus, le montant mandaté pour le renouvellement et la création des ouvrages de DECI s'est élevé à **0,9 M€**.

Lutte contre les inondations

Les principales actions menées en 2017 sont les suivantes :

- Gestion des cours d'eau sur le territoire de Montpellier (**0,4M€**) et aménagement du Pont des Pradiers sur le Verdanson aval à Montpellier (**0,8M€**) pour favoriser l'écoulement des crues
- Protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson (**0,3M€**)
- Prévission, alerte et gestion de crise: projet Ville en Alerte sur Ecocité (**0,5M€**).

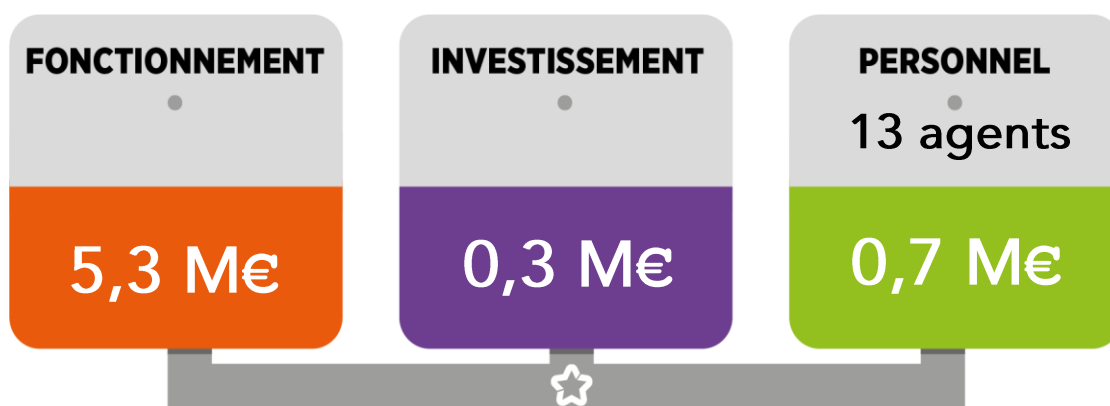


3 Une métropole qui fédère

En 2017 Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi son action offensive au service de toutes les communes afin de fédérer autour de la cohésion sociale, des sports et de la culture.



3.1 La cohésion sociale



La cohésion sociale comprend à la fois la politique de la ville et la téléalarme, ainsi que le nouveau projet du futur cimetière métropolitain, pour un montant de **6,3M€** en 2017.

La politique de la ville

Pilotage et animation du contrat de ville suite à l'intégration au 1^{er} janvier 2017 de 6 agents. Les dépenses financées en 2017 se sont élevées à **0.14M€** : soutien aux conseils citoyens et aux associations.



La téléalarme

La téléalarme a équipé 1510 habitants de la Métropole en 2017 pour un budget total de **0.14 M€**. Ce système d'assistance d'urgence permet à des personnes dépendantes, de rester à leur domicile en toute sécurité.

Le futur cimetière métropolitain

Ce futur cimetière de 11 000 places situé sur le site de Grammont à Montpellier doit répondre aux besoins des 31 communes du territoire métropolitain dont les capacités d'accueil arrivent à saturation et d'offrir à la population métropolitaine des espaces et services funéraires adaptés. Le coût global du projet est de 37M€ HT, dont **0.1 M€** d'études ont été réalisées en 2017.



Les différentes structures du site de Grammont et la zone d'extension du futur cimetière

3.2 Les sports



En 2017 la Métropole de Montpellier a confirmé son statut de « Capitale Sportive » avec la présence d'équipements structurants appréciés des publics et répartis sur tout le territoire métropolitain, la présence de clubs de haut niveau dans l'élite du sport français, et des manifestations d'envergure nationale et internationale contribuant au développement du sport pour tous, pour un budget total de **38M€**.

Les piscines

L'année 2017 a été marquée par les travaux de construction de la piscine « Héraclès » de Saint-Brès pour **4,8M€**.

Les études pour la réhabilitation du Centre Nautique Neptune de la Mosson ont été lancées afin de l'adapter à l'accueil des différents publics et de créer un pôle d'entraînement de haut niveau sur le site. Enfin, la Métropole a poursuivi son programme annuel d'entretien et d'amélioration technique de son réseau de piscines pour **1,4M€**.



Accessibilité

Suivant un agenda programmé sur plusieurs années et validé par la Préfecture, la Métropole a procédé à des travaux de mise aux normes accessibilité de plusieurs de ses établissements en 2017, notamment la piscine Olympique d'Antigone et le complexe Yves-du-Manoir pour **0,6M€**.

Stades et palais des sports

Des aménagements importants ont été réalisés au sein des équipements sportifs de la Métropole :

0,3M€ au Palais des Sports René Bougnol

0,2M€ pour le Stade de la Mosson

0,6M€ sur l'enceinte du Complexe sportif Yves-d-Manoir qui fête ses 10 ans.

Montpellier a aussi été désignée comme future Ville Hôte des matchs de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 au Stade la Mosson.



Le développement du sport

La métropole a poursuivi son effort en faveur des clubs de haut niveau et son soutien aux manifestations sportives pour un montant de **9,6M€** de subventions qui font de notre institution un partenaire majeur de: l'Open Sud de France de tennis, le tournoi International de Tennis Féminin, les championnats du monde d'Handball, le Festival International des Sports Extrêmes...

3.3 La culture



Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi le développement d'une politique culturelle ambitieuse et dynamique pour un montant global de **64 M€**.

Cette politique s'appuie notamment sur un maillage culturel du territoire performant, des équipements de qualité et entretenus, et des structures associatives de niveau national et international.

Un nouveau Conservatoire à rayonnement régional

Un nouveau conservatoire verra le jour en 2020 sur le site de l'ancienne maternité avenue du professeur Grasset. Ce projet prestigieux doit permettre de conforter le rayonnement régional et national de l'équipement, et de positionner le conservatoire comme acteur d'un réseau d'enseignement musical métropolitain.

Ainsi en 2017, les études opérationnelles ont été engagées à hauteur de **1,7 M€**.

De plus, la structure actuelle du conservatoire a mobilisé un budget de fonctionnement de **5,9M€** en 2017.



Une offre culturelle pour la jeunesse

Un pôle cohérent d'équipements de loisirs (Aquarium, planétarium et écolothèque) contribue à la vulgarisation scientifique en partenariat avec l'Education Nationale et l'Université. En outre, le projet pédagogique DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), initié par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris a été lancé avec l'objectif d'accompagner des enfants, vivants dans des quartiers « Politique de la ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux d'enseignement musical, vers la pratique instrumentale.

Le réseau de lecture publique

Tout en développant des animations et manifestations transversales pour un budget total de **17,7M€** ce réseau de 14 médiathèques métropolitaines a poursuivi le développement des e-services dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence et s'est modernisé avec les travaux de démolition/reconstruction de la médiathèque Aimé Césaire à Castelnau-le-Lez, pour une dépense de **2 M€** en 2017.



Des manifestations d'envergure

Montpellier Méditerranée Métropole a continué à développer l'attractivité du territoire en poursuivant son soutien auprès des festivals à rayonnement national et international, et en renforçant sa politique de décentralisation de ses grands festivals (Montpellier Danse, festival de Radio France, Cinémed) et de ses autres manifestations culturelles (« La Métropole fait son cinéma », « La Métropole fait son cirque », « La Comédie du Livre »).

La création d'un centre d'art contemporain

Le futur Centre d'art de Montpellier Méditerranée Métropole permettra de créer une institution de nouvelle génération, à la fois lieu d'expositions temporaires, espace muséal et centre de recherche et d'enseignement. Cet établissement s'appuiera notamment sur trois équipements majeurs du territoire que sont l'ESBAMA, la Panacée, et l'hôtel Montcalm.

En 2017, les études opérationnelles de réaménagement de l'Hôtel Montcalm ont été lancées, sous mandat de réalisation SA3M, pour un montant total de **0.5 M€**.





Le Musée Fabre

Le musée Fabre a poursuivi en 2017 l'organisation, tout au long de l'année, de conférences données par d'éminents spécialistes : conférences des Ambassadeurs organisées dans les Maisons de proximité, cycle de conférences de l'école du Louvre. En outre, le musée, fidèle à sa politique ambitieuse d'expositions temporaires, a notamment présenté au grand public à l'été 2017 l'exposition « Bacon / Nauman. Face à face. ». Le budget total 2017 du musée s'est élevé à **8M€**.

L'Orchestre Opéra National

Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu cette structure, seule institution de ce type dotée du label national sur l'arc méditerranée, au travers d'une contribution financière d'un montant de **13 M€**.



Une Métropole capitale de la danse contemporaine

Au sein de l'Agora, cité internationale de la Danse et lieu unique en France, Montpellier Danse a continué de porter haut son festival international et sa saison culturelle, en lien avec l'ensemble des institutions du secteur du spectacle vivant à Montpellier. La Métropole en est restée le premier financeur avec une subvention de **1.5M€** attribuée en 2017.

Elle a aussi renouvelé son soutien au Centre Chorégraphique National de Montpellier dont les créations font souvent l'objet de représentations dans des festivals d'envergure nationale et internationale.

CONCLUSION

2017 s'est traduit par une action offensive de la Métropole malgré les contraintes financières et dans un contexte de stabilité des taux d'imposition, conformément à notre engagement.

C'est dans cette logique que nous avons déployé **nos politiques visant à entreprendre, protéger et fédérer au service de notre territoire.**

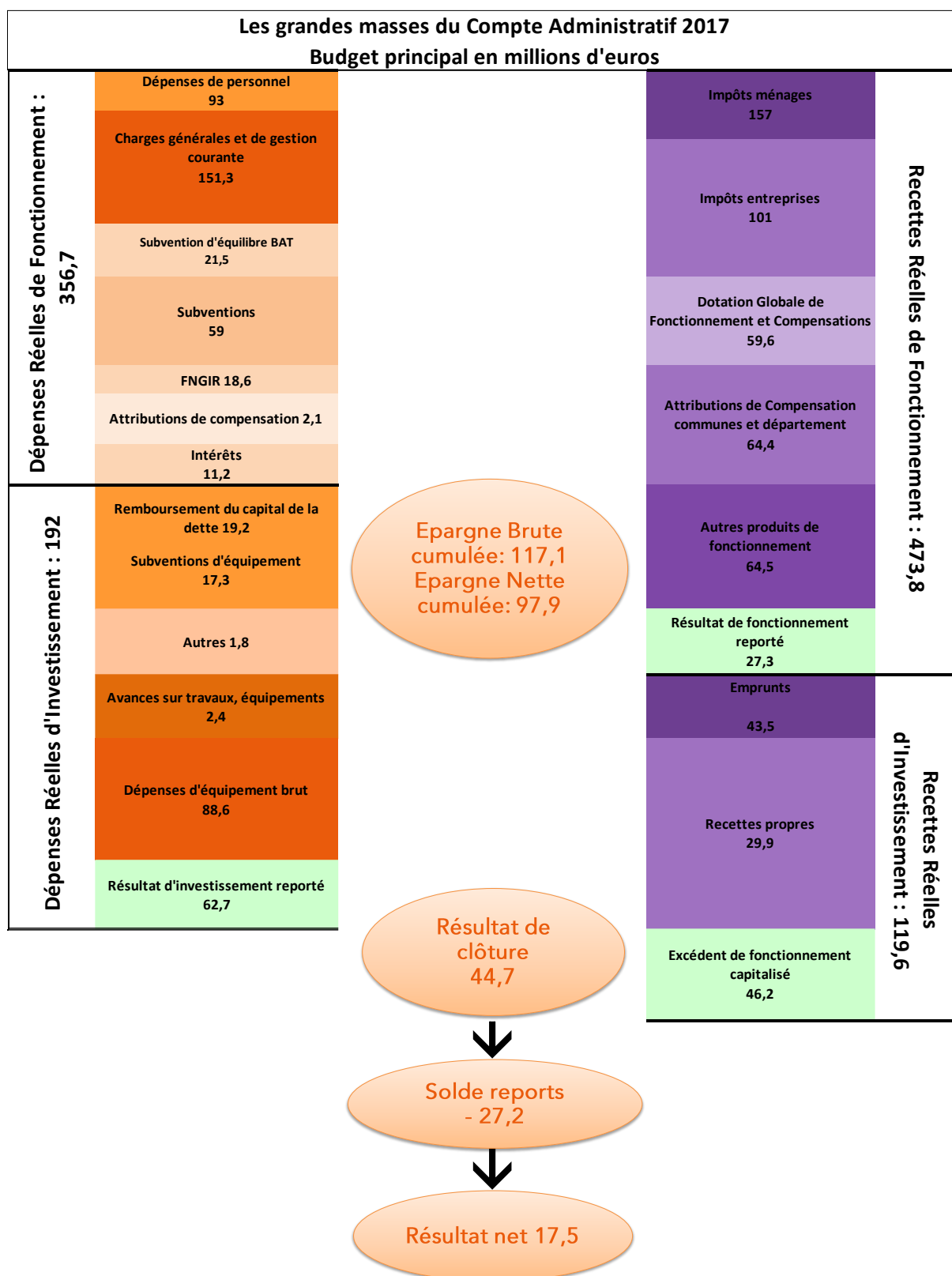
Une mobilisation responsable de nos recettes ainsi qu'une gestion rigoureuse de la section de fonctionnement nous ont permis de réaliser **140 M€ de dépenses d'équipement** sur notre territoire tout en préservant notre capacité d'épargne pour les années à venir.

Depuis le début du mandat, nos efforts ont été récompensés par la bonification accordée par l'Etat sur le taux d'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre du contrat financier que la Métropole vient de signer le 23 mai dernier.

Cette bonification a été qualifiée de **label « qualité de gestion »** par le Préfet de l'Hérault. Cette remarque nous encourage à poursuivre l'équation de gestion que nous avons initié en 2014 afin de poursuivre une **politique ambitieuse de développement des services publics sur notre territoire.**

ANNEXES

Annexe 1 : Les grandes masses du Compte Administratif 2017 du budget principal



Annexe 2 : Les tableaux des résultats 2017 par budget et en consolidé

Budget principal :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	129 169 196,25	119 560 519,63	-9 608 676,62
Ordre	15 295 917,55	32 952 686,35	17 656 768,80
Investissement	144 465 113,80	152 513 205,98	8 048 092,18
Réel	356 756 827,23	446 539 774,19	89 782 946,96
Ordre	32 860 510,22	15 203 741,42	-17 656 768,80
Fonctionnement	389 617 337,45	461 743 515,61	72 126 178,16
Résultat de l'exercice	534 082 451,25	614 256 721,59	80 174 270,34
Résultat reporté 002 (fonct.)		27 349 272,68	27 301 600,89
Solde invest. 001	62 748 992,67	4 803,62	-62 744 189,05
Résultat de clôture	596 831 443,92	641 610 797,89	44 731 682,18
Total Réel	485 926 023,48	566 100 293,82	80 174 270,34

Budget annexe Funéraire :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	188 852,12		-188 852,12
Ordre mdté		229 761,33	229 761,33
Investissement	188 852,12	229 761,33	40 909,21
Réel	5 390 284,65	915 391,24	-4 474 893,41
Ordre	229 761,33		-229 761,33
Fonctionnement	5 620 045,98	915 391,24	-4 704 654,74
Résultat de l'exercice	5 808 898,10	1 145 152,57	-4 663 745,53
Résultat reporté 002 (fonct.)		5 281 244,02	5 281 244,02
Solde invest. 001 (inv)		647 533,95	647 533,95
Résultat de clôture	5 808 898,10	7 073 930,54	1 265 032,44
Total Réel	5 579 136,77	915 391,24	-4 663 745,53

Budget annexe Assainissement :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	18 916 889,37	16 264 077,28	-2 652 812,09
Ordre	2 581 242,11	8 541 915,43	5 960 673,32
Investissement	21 498 131,48	24 805 992,71	3 307 861,23
Réel	8 087 079,00	27 862 032,52	19 774 953,52
Ordre	8 539 601,65	2 578 928,33	-5 960 673,32
Fonctionnement	16 626 680,65	30 440 960,85	13 814 280,20
Résultat de l'exercice	38 124 812,13	55 246 953,56	17 122 141,43
Résultat reporté 002 (fonct.)		2 699 738,10	2 699 738,10
Solde invest. 001		-7 597 181,88	-7 597 181,88
Résultat de clôture	38 124 812,13	50 349 509,78	12 224 697,65
Total Réel	27 003 968,37	44 126 109,80	17 122 141,43

Budget annexe SPANC :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	0,00	0,00	0,00
Ordre		2 815,00	2 815,00
Investissement	0,00	2 815,00	2 815,00
Réel	45 287,89	87 260,85	41 972,96
Ordre	2 815,00		-2 815,00
Fonctionnement	48 102,89	87 260,85	39 157,96
Résultat de l'exercice	48 102,89	90 075,85	41 972,96
Résultat reporté 002 (fonct.)		69 413,78	69 413,78
Solde invest. 001		3 776,42	3 776,42
Résultat de clôture	48 102,89	163 266,05	115 163,16
Total Réel	45 287,89	87 260,85	41 972,96

Budget annexe Eau Potable :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	1 179 563,08	568 218,75	-611 344,33
Ordre			0,00
Investissement	1 179 563,08	568 218,75	-611 344,33
Réel	6 816 722,40	4 079 164,14	-2 737 558,26
Ordre			0,00
Fonctionnement	6 816 722,40	4 079 164,14	-2 737 558,26
Résultat de l'exercice	7 996 285,48	4 647 382,89	-3 348 902,59
Résultat reporté 002 (fonct.)		5 930 091,91	5 930 091,91
Solde invest. 001	-1 170 854,30		1 170 854,30
Résultat de clôture	6 825 431,18	10 577 474,80	3 752 043,62
Total Réel	7 996 285,48	4 647 382,89	-3 348 902,59

Budget annexe Transport :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	46 104 051,46	39 553 622,35	-6 550 429,11
Ordre	11 925 651,28	18 176 076,64	6 250 425,36
Investissement	58 029 702,74	57 729 698,99	-300 003,75
Réel	75 893 803,92	111 553 911,81	35 660 107,89
Ordre	10 842 422,00	4 591 996,64	-6 250 425,36
Fonctionnement	86 736 225,92	116 145 908,45	29 409 682,53
Résultat de l'exercice	144 765 928,66	173 875 607,44	29 109 678,78
Résultat reporté 002 (fonct.)		3 652 241,12	3 652 241,12
Solde invest. 001	25 594 761,52		-25 594 761,52
Résultat de clôture	170 360 690,18	177 527 848,56	7 167 158,38
Total Réel	121 997 855,38	151 107 534,16	29 109 678,78

Budget annexe Parking :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel		34 722,47	34 722,47
Ordre			0,00
Investissement	0,00	34 722,47	34 722,47
Réel	647 621,42	856 278,50	208 657,08
Ordre			0,00
Fonctionnement	647 621,42	856 278,50	208 657,08
Résultat de l'exercice	647 621,42	891 000,97	243 379,55
Résultat reporté 002 (fonct.)		1 392 068,70	1 392 068,70
Solde invest. 001	34 722,47		-34 722,47
Résultat de clôture	682 343,89	2 283 069,67	1 600 725,78
Total Réel	647 621,42	891 000,97	243 379,55

Budget annexe consolidé :

2 017	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	195 558 552,28	175 981 160,48	-19 577 391,80
Ordre	29 802 810,94	59 903 254,75	30 100 443,81
Investissement	225 361 363,22	235 884 415,23	10 523 052,01
Réel	453 637 626,51	591 893 813,25	138 256 186,74
Ordre	52 475 110,20	22 374 666,39	-30 100 443,81
Fonctionnement	506 112 736,71	614 268 479,64	108 155 742,93
Résultat de l'exercice	731 474 099,93	850 152 894,87	118 678 794,94
Résultat reporté 002 (fonct.)	0,00	46 374 070,31	46 326 398,52
Solde invest. 001	87 207 622,36	-6 941 067,89	-94 148 690,25
Résultat de clôture	818 681 722,29	889 585 897,29	70 856 503,21
Total Réel	649 196 178,79	767 874 973,73	118 678 794,94
Total Réel retraité (hors résultats capitalisés et subvention BAT)	627 025 648,81	658 581 867,84	

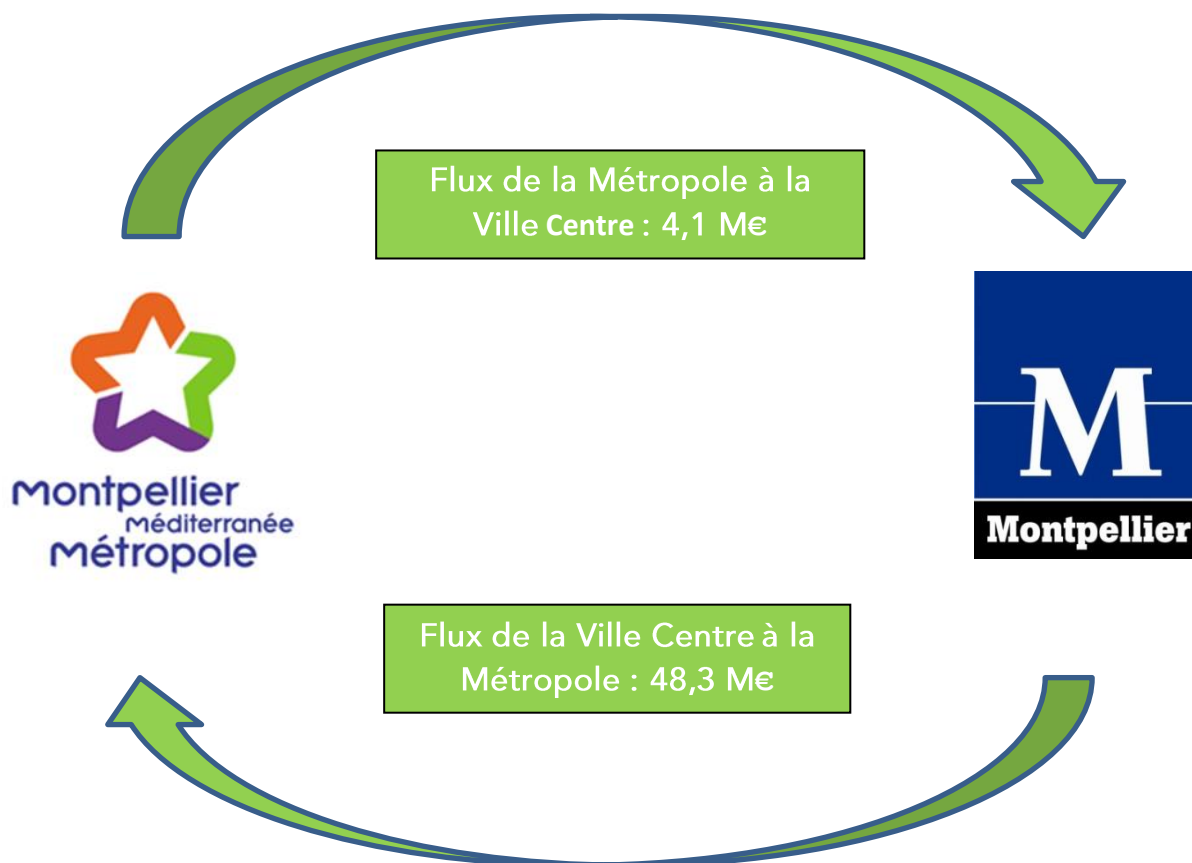
Annexe 3 : Miroir budgétaire Métropole/Ville de Montpellier

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2017 de référence	Montant titré Ville Centre en €	Montant mandaté Métropole en €	écart	Notes
Investissement	Travaux paysages et biodiversité	Convention de mise à disposition ascendante	118 346,01	118 346,01	118 346,01	-	
	Interface Habitat OPAH THIRORI	convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	27 500,00	27 500,00	530 364,00	- 502 864,00	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: 3 titres émis par la Ville en 2016 pour 502 864€, 1 titre de 27 500€ émis en 2017
Fonctionnement	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion de services	189 888,17	189 888,17	189 888,17	-	
	Loyer French Tech	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	-	216 000,00	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat Métropole de 216 000€ à venir en 2018
	remboursement frais collecte halles marchés	Convention de gestion	487 200,00	487 200,00		487 200,00	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat Métropole de 487 200€ à venir en 2018
	remboursement de frais impression	Convention de mise à disposition ascendante	21 147,49	38 875,63	21 147,49	17 728,14	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: 2 mandats émis par la Métropole et rattachés en 2016 pour 17 728,14€ au total, mandat de 21 147,49€ émis en 2017
	remboursement de frais annonces et insertion	Convention de mise à disposition ascendante	20 000,00	12 960,00	32 960,00	- 20 000,00	Opération équilibrée entre 2016, 2017 et 2018: 2 titres émis par la Ville en 2016 pour 12 960€ au total, un titre du même montant émis en 2017, titre à venir en 2018 de 7040€
	Entretien paysages et biodiversité	Convention de mise à disposition ascendante	1 039 404,68	1 039 404,68	1 039 404,68	-	
	remboursement de frais installations climatiques	Convention de mutualisation	246 291,70	492 761,85	246 291,70	246 470,15	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: Mandat de la Métropole de 246 291,70€ en 2017 et mandat rattaché de 246 470,15€ à 2016
	Remboursement gestion de l'actif taxe foncière parkings		430 359,00	430 359,00	430 359,00	-	
	Services communs	Convention de services communs	1 295 063,68	1 295 063,68	1 291 825,67	3 238,01	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat de 3238€ de la Métropole à intervenir en 2018
	Reversement subvention Politique de la Ville Théâtre Jean Vilar	Convention de partenariat	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	
	Remboursement concession ERDF	Convention de mise à disposition ascendante	-	-	13 560,00	- 13 560,00	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: Titre de 13 560€ émis par la Ville en 2016, mandat de la Métropole en 2017
TOTAL			4 121 200,73	4 378 359,02	3 944 146,72		
dont investissement			145 846,01	145 846,01	648 710,01		
dont fonctionnement			3 975 354,72	4 232 513,01	3 295 436,71		

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2017 de référence	Montant mandaté Ville Centre 2017	Montant titré Métropole 2017	Ecart	Notes
Investissement	Fonds de concours ANRU 2	protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain des quartiers Mosson et Cévennes	160 769,57	160 769,57	160 769,57	0,00	
	Gestion des milieux aquatiques (remboursement de travaux lac Garrigues)	Convention de gestion	22 362,00	22 362,00	22 362,00	0,00	
Fonctionnement	Attribution de compensation	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	41 096 750,48	41 096 750,48	41 096 750,48	0,00	
	Entretien cours d'eau et fontaines dans les parcs et jardins	Convention de gestion	402 736,60	500 000,00	402 736,60	-97 263,40	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: 402 736,60€ mandaté par la Ville en 2017 + mandat Ville de 97 263,34€ de régularisation rattachements 2016
	Remboursement des charges gymnase Olympie, bâtiments sportifs les échelles ville, stade annexe Mosson, piscine Nakache		151 607,87	109 016,39	151 607,87	42 591,48	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat de 109 016,39€ en 2017 et mandat de 42 591,48€ en 2018
	Remboursement frais bibliothèque Langevin 2016	Convention de gestion	113 053,64	113 053,64	113 053,64	0,00	
	Archives bibliothèque Zola	Convention de mise à disposition	87 012,26	87 012,26	87 012,26	0,00	
	Redevance spéciale ordures ménagères		616 109,00	616 109,00	616 109,00	0,00	
	Mise à disposition descendantes personnel	Convention de service commun	5 644 884,66	5 644 884,66	5 644 884,66	0,00	
TOTAL			48 295 286,08	47 533 783,10	48 295 286,08		
Total investissement			183 131,57	183 131,57	183 131,57		
Total Fonctionnement			48 112 154,51	47 350 651,53	48 112 154,51		



Annexe 4 : Synthèse des mutualisations de personnel en 2017

Service commun	Délib 3M	Date délib	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	Date mutualisation agent	3M	Ville	CCAS
DGS	12688	18/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	01/01/15	50%	50%	
DGS	13755	14/04/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DT	juin-16		80%	20%	
				DGAS DPMAP		01/06/16	50%	50%	
				DGAS DAGF		01/06/16	50%	50%	
				DGAS CS		01/06/16	50%	50%	
				DGAS SPET		01/06/16	90%	10%	
				DGAS DDEEI		01/06/16	70%	30%	
				Directeur du PRHRS		01/06/16	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial		01/06/16	50%	50%	
			Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité		01/06/16	50%	50%		
DGS	14811	26/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du Pôle Jeunesse et Sport	août-17	01/08/17	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial					
DGS	15127	20/12/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	01/06/16	57,76%	42,24%	
				DGAS Adjoint DDADT	mars-18	01/03/18			
Direction de Cabinet	12880	31/03/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15		50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	07/04/15	50%	50%	
Direction de Cabinet	13848	26/05/2016	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeur	juil.-16		37,50%	62,50%	
				Chauffeur					
				Chauffeur					
				Chauffeur					
				Chauffeur					
				Chauffeur					
				Chauffeur					

				Chauffeur						
Coordination des relations presse	13089	29/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	01/07/15	50%	50%		
Direction des relations presse	14349	14/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	PRESSE	mars-17		44%	56%		
Direction de la communication	12776	05/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	01/09/15	50%	50%		
Direction de la communication	14348	14/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	COMMUNICATION			45%	55%		
Direction du protocole et de l'événementiel	12951	28/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	01/06/15	50%	50%		
Direction du protocole et de l'événementiel	13090	29/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	04/01/16	50%	50%		
Direction du protocole et de l'événementiel	13516	16/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	01/01/16	50%	50%		
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier		20/03/17				
Direction des AJCP	14009	21/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires juridiques et de la commande publique	Directeur du SC des affaires juridiques et de la commande publique	août-16	01/08/16	50%	50%		
Secrétariat général	14181	25/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	02/11/16	50%	50%		
Secrétariat général	14978	02/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	02/11/16	50%	50%		
				Chargée de mission au sein du secrétariat général	déc.-17	01/12/17				
				Assistante de direction du secrétariat général	déc.-17	01/02/18	19%	81%		
				COURRIER	janv.-18	01/01/18				
Culture	12950	28/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Directeur du service commun de la culture	juin-15	01/09/15	50%	50%		

Culture	15017	27/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes Ville	janv.-18		36,3 5%	63,6 5%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14350	14/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	01/01/17	50%	50%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	14569	29/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	POLE RHRS (hors directeur de pôle intégré dans convention DG)	mai-17	01/05/17	35%	65%	
Développement et Aménagement Durables du Territoire	15018	27/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables du Territoire	DDADT (hors postes de DGAS et DGAS adjoint intégrés dans convention DG)	janv.-18	01/01/18	57,7 6%	42,2 4%	
Direction des Finances	15121	20/12/2017	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directeur des Finances	mars-18	01/03/18	50%	50%	
Solidarité et Vivre ensemble	14126	20/12/2017	Convention de création d'un SC de département Solidarité et vivre ensemble	DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	01/03/18	5%	15%	80%

Annexe 5 : Tableau de réalisation des PUP en 2017

Code PUP	Intitulé PUP	Dépenses CA 2016 TTC budget principal	Dépenses CA 2016 TTC budget assainissement	Dépenses CA 2017 TTC budget principal	Dépenses CA 2017 TTC budget assainissement	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP LES LIGNIERES					0
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE	6 930,00		125 153,95		132 084
PCOL001D	PUP ANCIEN STADE			5 188,68		5 189
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS			126 454,37		126 454
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE		1 575,36	14 803,75	36 488,40	52 868
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE					0
PJUV001D	PUP BACOTEC			15 999,00		15 999
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT					0
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES			9 960,00		9 960
PLAT002D	PUP URBIS					0
PLAT003D	PUP NG PROMOTION			72 038,00		72 038
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE					0
PMLM001D	PUP MURVIEL LES MTP			28 282,64		28 283
PMTP001D	PUP HALEVY	120 778,85		130 068,21		250 847
PMTP002D	PUP CLOS DE L'HIRONDELLE	3 082,00				3 082
PMTP003D	PUP ST LAZARE	50 032,00		40 879,69		90 912
PMTP004D	PUP BACHELARD	15 144,13				15 144
PMTP005D	PUP POMPIGNANE	9 760,45		4 112,70		13 873
PMTP006D	PUP SUPER U					0
PMTP007D	PUP DUNANT					0
PSGO001D	PUP ALIAGA					0
PSJV001D	PUP LES JASSES	19 058,14		1 943 027,09		1 962 085
PSJV002D	PUP SIGALIES					0
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSIAIS					0
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE					0
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					0
PVLM001D	PUP MIREVAL					0
	TOTAL	224 785,57	1 575,36	2 515 968,08	36 488,40	2 778 817

Code PUP	Intitulé PUP	Recettes CA 2016 TTC budget principal	Recettes CA 2016 TTC budget	Recettes CA 2017 TTC budget principal	Recettes CA 2017 TTC budget assainissement	TOTAL TTC
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS	105 378,64				105 379
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE			97 694,07		97 694
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE			75 000,00		75 000
PMTP003D	PUP ST LAZARE	984 737,00				984 737
PSJV001D	PUP LES JASSES			1 810 666,70		1 810 667
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE			137 239,01		137 239
	TOTAL	1 090 115,64	0,00	2 120 599,78	0,00	3 210 715

Annexe 6 : Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2017

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA 2017 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU CA 2017 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte

Cet exercice a mobilisé plus de 627M€ sur notre territoire en 2017. Nos efforts de gestion doivent garantir la mise en œuvre de notre projet de territoire qui se décline autour de 7 piliers d'excellence : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique tourisme et industrie, agro-écologie et alimentation, culture-patrimoine et université, commerce et artisanat.

L'année, marquée notamment par la prise de compétence voirie départementale et par la poursuite du schéma de mutualisation, met en exergue 2 lignes fortes :

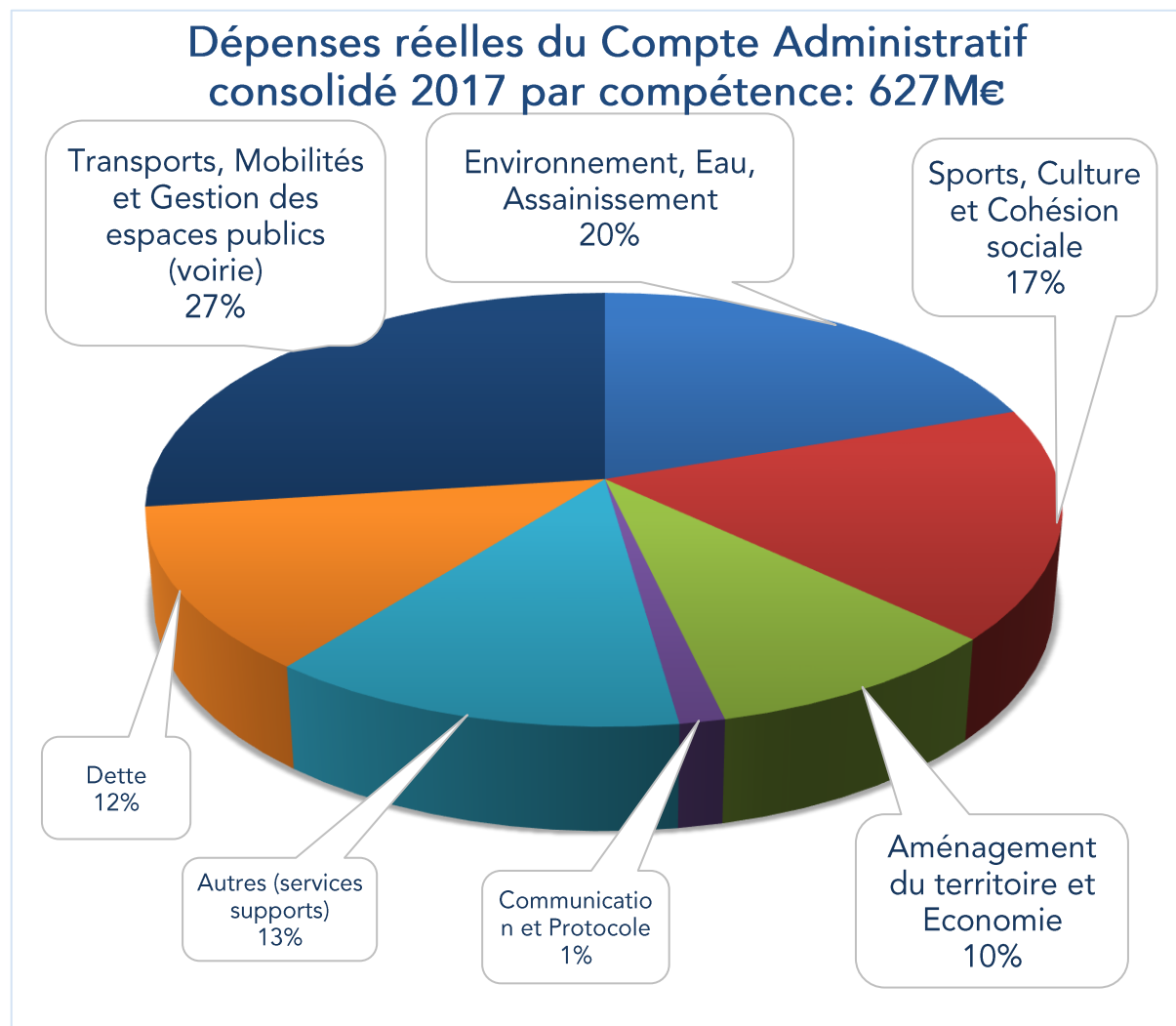
- **Un budget solide : un taux d'épargne stable et des dépenses d'équipement soutenues à 140M€**
- **Un engagement de fiscalité tenu : 0%**

Le compte administratif se veut la traduction de plusieurs ambitions :

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en créant de l'emploi, en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en facilitant les déplacements
- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière de propreté, de valorisation des déchets, d'assainissement et de prévention des inondations
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

2 - Priorités du budget

L'analyse consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement met en exergue les principaux domaines d'intervention de la collectivité :



3 - Ressources et charges consolidées des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement consolidées :

Dotations, compensations	59.6 M€
Impôts et taxes	345 M€
Attributions de compensation	64.4 M€
Autres recettes	122.9 M€
Résultat de fonctionnement reporté	46.3 M€
Total général	638.2 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Subventions	142.9 M€
Charges à caractère général	148.2 M€
Charges financières	25.2 M€
Charges de personnel	97 M€
Autres dépenses	40.3 M€
Total général	453.6 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement consolidées :

FCTVA	6.9 M€
Recours à l'emprunt	45.2 M€
Taxe d'aménagement	4.3 M€
Subventions d'équipement	27.9 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	87.8 M€
Autres	3.8 M€
Total général	175.9 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement consolidées :

Capital de la dette	52.2 M€
Dépenses d'équipement	122.5 M€

Subventions d'équipement	17.4 M€
Autres	3.4 M€
Résultat d'investissement reporté	94.2 M€
Total général	289.7 M€

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Compte Administratif 2017 s'élève en dépenses à **486M€** : 356,7 M€ en fonctionnement et 129,3 M€ en investissement.

Le montant du Compte Administratif 2017 s'élève en recettes à **566,1 M€** : 446,5 M€ en fonctionnement et 119,6 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Compte Administratif 2017 s'élève en dépenses à **649,1 M€** : 453,6 M€ en fonctionnement et 195,5 M€ en investissement.

Le montant du Compte Administratif 2017 s'élève en recettes à **767,9 M€** : 591,9 M€ en fonctionnement et 176 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) réalisées en 2017 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé	Fonction	Montant de l'AP initiale	Variation AP 2017	AP totale au CA 2017	CP réalisés 2017
Budget principal						
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	7 349 718,00		7 349 718,00	535 356,67
CULALG01	HOTEL MONTCALM	903	17 955 759,00		17 955 759,00	207 765,26
CULAQU01	EXTENSION 1 AQUARIUM MARE NOSTRUM	903	13 053 242	-699 765	12 353 477	0
CULCRR01	CITE DE LA MUSIQUE ET DES ARTS (CRR)	903	37 562 000,00		37 562 000,00	1 573 690,29
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	845 415,00		845 415,00	218 501,86
CULIFZ01	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	0	6 200 000	6 200 000	624 412,76
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	903	5 220 000,00		5 220 000,00	1 816 919,37

CULMHP01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE HENRI PRADES	903	107 012,00		107 012,00	27 542,00
DEEESR01	CPER ESRI UNIVERSITES ET PARTENARIATS	906	0	11 803 080	11 803 080	1 541 929,00
DEEPM17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION	906	0	3 590 000	3 590 000	424 500,00
DRISDN01	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	8 289 600,00		8 289 600,00	1 117 107,18
DRIPRD01	PROJET R&D ECOCITE / VILLE INTELLIGENTE	906	4 953 000	-191 164	4 761 836	0
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	99 075 000,00	-18 236 702	80 838 298	3 735 921,43
DUHESR01	CPER ESRI LOGEMENT ETUDIANT	905	0	2 554 043	2 554 043	332 528,00
FONAMU02	ETUDES ROUTE DE LA MER	906	1 268 394,02	-380 622,72	887 771,30	0
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	20 358 000,00		20 358 000,00	345 706,86
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	906	16 500 000,00		16 500 000,00	1 000 000,00
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	18 855 000,00		18 855 000,00	8 299 754,64
MGBACC01	MOYENS GRX & BAT ACCESS EQUIPEMENTS	900	1 155 000	-451 909	703 091	0
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	2 900 000,00		2 900 000,00	705 503,92
SPOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	14 000 000,00		14 000 000,00	3 307,72
SPOPIS01	PISCINE LES NEREIDES	903	10 196 538	-142 477	10 054 061	0
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	903	11 342 043,00		11 342 043,00	5 365 380,83
TRADSP01	INVESTISSEMENT DSP TRANSPORTS	908	42 459 410	-31 719 833,16	10 739 576,84	0
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100,00		6 645 100,00	0
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	688 767,00	132 641	821 408,00	29 857,58
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	987 695,00	537 330	1 525 025,00	722 528,96
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	3 985 325,00	3 976 722	7 962 047,00	3 734 928,49
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	967 459,00	216 843	1 184 302,00	223 251,62
AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	696 647,00	77 945	774 592,00	257 403,06
AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	1 098 514,00	732 226	1 830 740,00	633 693,43
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	1 399 580,00	1 061 146	2 460 726,00	868 651,46
NETVDL16	ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ	907	2 073,00	7 381	9 454,00	4 915,35
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	4 704 182,00	2 325 040	7 029 222,00	2 471 369,94
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	3 869 390,00	2 083 538	5 952 928,00	1 712 932,03
VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	19 848 983,00	14 343 271	34 192 254,00	10 064 889,14
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	4 023 465,00	2 156 211	6 179 676,00	2 194 745,97
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	3 189 329,00	3 420 067	6 609 396,00	2 376 689,83
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	3 793 302,00	2 225 920	6 019 222,00	2 826 519,01

Budget assainissement						
SDASTR03	STATION D'EPURATION : CONSTRUCTION SUSSARGUES-St GENIES DES MOURGUES + EXTENSION COURNONTERRAL		9 990 165		9 990 165	235 604,18
SDARES01	RESEAUX : INTERCEPTEUR EST SECTEUR AMONT + INTERCEPTEUR EST LA POMPIGNANE		20 841 950		20 841 950	2 178 312,97

Au 31/12/2017, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 260 M€.

6 - Niveau de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élève à 89.8 M€ et l'épargne nette à 70.6 M€.

Epargne brute	89.8 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 19.2 M€
Soit une épargne nette de	70.6 M€

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 138,2 M€ et l'épargne nette à 86 M€.

Epargne brute	138,2 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 52.2 M€
Soit une épargne nette de	86 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 45,2 M€ en 2017 (43,5 M€ pour le budget principal et 1,7 M€ pour le budget annexe transport), en hausse de 66% par rapport à 2016.

L'encours de dette est stabilisé à hauteur de 399 M€ pour le budget principal et 953 M€ au total des budgets consolidés.

La Métropole constate en 2017 un désendettement de près de 6 M€.

Notre dette, répartie entre 14 prêteurs, est composée à 53% de taux fixes et à 47% de taux variables.
Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,55%.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 31 décembre 2017, à 4.4 ans sur le budget principal et à 6.9 ans sur le budget consolidé.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2017, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour le bloc communal (Ville et intercommunalité).

Les taux d'imposition 2017 sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 36,58 %
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11,25%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants pour 2017 :

Principaux ratios	Valeurs CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement / population	779.35 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	975 €
Dépenses d'équipement brut / population	236 €
Encours de dette / population	871.28 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	105.21 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	84.2%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24.2%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	89.3%
Taux d'épargne	20.11%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	26.1%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

2017 a été marqué par une évolution de la structure de l'effectif métropolitain avec l'intégration de personnels du fait du transfert des compétences Voirie départementale et la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2017 s'élève **97 M€**.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 1996 agents au 31 décembre 2017.

Parmi ces agents, on comptait 1765 titulaires et stagiaires (88 %) et 231 agents non titulaires (12 %).

Cette année 2017 encore, la gestion des ressources humaines et la masse salariale se sont trouvées impactées par plusieurs mesures nationales, comme la revalorisation du point d'indice et par la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations. Ces évolutions réglementaires ont fortement impacté la charge de travail des équipes.

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES
D'ORQUES
SAINT JEAN
DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 05/2018 - PP

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

montpellier3m.fr

